

Indice de l'inclusion 2023 : étude sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse

Septembre 2023

**grünenfelder
zumbach**

—
SOZIALFORSCHUNG
UND BERATUNG

Impressum

Équipe de projet

Dr Ran Grünenfelder, Aurora Palanza, David Zumbach

Grünenfelder Zumbach GmbH –
Sozialforschung und Beratung
Luisenstrasse 7
CH-8005 Zürich
+41 43 366 97 44
info@gfzb.ch
www.gfzb.ch

À l'intention de

Pro Infirmis
Feldeggstrasse 71
CH-8032 Zürich
+41 58 775 20 00
contact@proinfirmis.ch
www.proinfirmis.ch

Conception

Sven Fischer, www.fika.ch

Traduction de l'allemand au français

Cosette Viquenat

Préface

Le débat sur l'inclusion des personnes en situation de handicap se limite souvent à quelques éléments mesurables, tels que le nombre d'arrêts de bus accessibles ou le nombre de femmes ou d'hommes politiques en situation de handicap qui siègent sous la Coupole fédérale. S'il est essentiel, en termes d'inclusion, de pouvoir se déplacer librement en transports publics et d'être représenté efficacement en politique, il en faut bien plus pour pouvoir parler d'une inclusion réussie : il s'agit notamment de permettre l'accès à la formation, au marché du travail ainsi qu'aux offres de loisirs, sans oublier les relations amicales. L'inclusion - ou l'exclusion - concerne tous les domaines de la vie quotidienne et les personnes en situation de handicap ne la ressentent, gèrent, revendiquent, négocient et évaluent pas toutes de la même manière. L'inclusion est multidimensionnelle et complexe.

Il est difficile d'exposer ces différences individuelles et la complexité de l'inclusion, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. C'est précisément l'objectif que s'est fixé Pro Infirmis avec cette étude. Quels sont les obstacles et les facteurs d'exclusion qui rendent la participation sociale plus compliquée ? Pro Infirmis a recensé de manière détaillée à quelle fréquence et selon quel niveau d'intensité les personnes en situation de handicap font l'expérience de l'inclusion ou de l'exclusion. La singularité de cette étude réside dans le fait que les personnes en situation de handicap ont été interrogées directement et de manière approfondie, puisque ce sont elles qui s'y connaissent le mieux. Elles disposent de l'expérience pratique non seulement en regard de leur propre réalité, mais aussi par rapport au monde dans lequel elles sont confrontées à l'exclusion ; elles savent comment il faudrait façonner ce monde pour qu'elles puissent y participer pleinement. Plus de 1400 personnes ont répondu à l'enquête. Leurs expériences sont d'une importance fondamentale pour l'acquisition de nouvelles connaissances et leurs réflexions sont essentielles pour comprendre comment notre société peut devenir plus inclusive et plus égalitaire. Nous souhaitons leur exprimer ici nos vifs remerciements, ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans cette étude et aux organisations partenaires qui nous ont aidés pour la diffusion du questionnaire¹.

Il ressort de la présente étude que quatre personnes sur cinq ont le sentiment que leur participation sociale est fortement limitée dans au moins un domaine de la vie en raison de leur handicap. Pro Infirmis, la plus grande organisation suisse pour les personnes en situation de handicap, œuvre pour l'autodétermination et l'inclusion. Cette étude sert de base pour le développement de mesures efficaces destinées à améliorer la situation. L'objectif est de lancer un signal d'alarme et un appel aux actrices et acteurs politiques pour que l'inclusion soit davantage prise en considération.



Pearl Pederagnana
Coprésidente



Manuele Bertoli
Coprésident de Pro Infirmis

¹ En particulier agile.ch, Inclusion Handicap, association Tatkraft, Conférence cantonale bernoise des handicapés et INSOS

Résultats de l'étude en bref

Sur mandat de Pro Infirmis, notre bureau de conseil et de recherche en sciences sociales Grünenfelder Zumbach a réalisé cette étude représentative concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse. Il manquait jusqu'ici un état des lieux décrivant et évaluant systématiquement les difficultés, les opinions et les points de vue des personnes en situation de handicap sur la problématique de l'inclusion. En outre, les autres enquêtes n'abordaient souvent qu'à la marge cette thématique selon la perspective des personnes concernées. La présente étude vient combler ce manque en accordant une importance particulière au ressenti et au vécu de ces personnes en matière d'inclusion.

La méthodologie retenue pour cette étude consiste en un questionnaire axé sur dix domaines de la vie et vingt-quatre sous-domaines qui, en collaboration avec des personnes en situation de handicap, ont été jugés pertinents pour évaluer la participation sociale. Au total, ce sont 1433 personnes âgées entre 16 et 64 ans et domiciliées en Suisse qui ont répondu, entre le 15 mai et le 8 juillet 2023, à cette enquête quantitative sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les principaux résultats de cette étude peuvent être résumés comme suit :

Une vie fortement limitée pour les personnes en situation de handicap en Suisse

Quatre personnes en situation de handicap en Suisse sur cinq se sentent fortement limitées quant à leur participation sociale dans au moins un des dix domaines de la vie évalués. La comparaison entre les différents domaines de la vie montre que c'est en matière de politique, de travail et de mobilité que les personnes ressentent les plus fortes limitations en termes de participation sociale en raison de leur handicap.

Un manque de représentation dans la politique suisse

Près de trois personnes en situation de handicap en Suisse sur quatre ne se sentent pas du tout ou insuffisamment représentées en politique. Plus de quatre personnes se sentant sous-représentées sur cinq pensent que les femmes et les hommes politiques ne parlent pas suffisamment des personnes en situation de handicap et qu'ils n'en font pas assez pour elles.

Le marché primaire du travail difficilement accessible

Pour environ la moitié des personnes en situation de handicap en Suisse, les chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail sont très minces. D'une part, près d'une personne interrogée sur deux indique que trop peu d'entreprises sont disposées à engager des personnes en situation de handicap. D'autre part, environ un tiers estime qu'il n'y a pas assez d'emplois où il est possible de travailler avec un handicap.

Des limitations importantes dans le domaine de la mobilité

Un tiers des personnes en situation de handicap en Suisse éprouve des limitations en utilisant les transports publics. Cette proportion augmente même à 50 % pour celles qui présentent un handicap physique en raison principalement des quais ou arrêts trop hauts ou trop bas, ce qui complique l'accès aux différents moyens de transport. S'agissant de l'utilisation d'un véhicule à

moteur, les limitations en matière de mobilité s'accroissent encore davantage puisqu'un tiers des personnes en situation de handicap en Suisse sont fortement limitées.

Dans les sept autres domaines de la vie, l'enquête révèle que, dans certains cas, les personnes interrogées sont nombreuses à se sentir fortement limitées en termes de participation sociale en raison de leur handicap.

Des obstacles pour les activités de loisirs

Deux personnes en situation de handicap sur cinq se sentent fortement limitées dans le domaine de la vie Culture, sport et loisirs. À cet égard, il existe des obstacles en particulier en ce qui concerne la participation active aux activités culturelles ou sportives. Dans ce domaine, la moitié des personnes en situation de handicap éprouve des limitations plus ou moins importantes.

Un parcours de formation semé d'embûches

Deux tiers des personnes en situation de handicap en Suisse se sentent limitées dans leurs possibilités d'éducation et de formation. Les personnes n'ayant pas pu, en raison de leur handicap, suivre une formation formelle et/ou continue sont celles qui se sentent le plus fortement limitées par rapport à d'autres groupes. La prévalence est la plus élevée chez les 16–24 ans.

Des chances restreintes de trouver un logement adapté

Pour près de la moitié des personnes en situation de handicap, les chances de trouver un logement adapté à leurs besoins sont minimales, voire inexistantes. Les personnes interrogées évoquent comme raisons principales le manque de ressources financières ainsi que l'offre réduite en logements adaptés.

La difficulté d'entretenir des relations sociales

Dans le domaine des relations sociales, la difficulté majeure consiste à créer et à entretenir des relations amoureuses. Le motif le plus fréquemment évoqué est la peur de ne pas pouvoir répondre aux souhaits et aux attentes de la compagne ou du compagnon.

Un sentiment d'inégalité de traitement juridique et un manque de services de conseil

Une personne en situation de handicap sur quatre se sent discriminée dans ses droits civils et l'exercice de ceux-ci. L'une des raisons évoquées par les personnes se sentant discriminées est qu'elles croient qu'on ne leur concède pas les mêmes droits que les personnes sans handicap. D'autre part, les participantes et participants qui se sentent limités estiment qu'il n'existe pas assez de services de conseil juridique pour les personnes en situation de handicap.

Un manque de considération dans le secteur de la santé

Une personne en situation de handicap sur quatre se sent discriminée dans le système suisse de santé. Environ deux tiers des personnes concernées attribuent les discriminations vécues en Suisse principalement au fait qu'elles ne sont pas prises au sérieux lorsqu'elles échantent avec le personnel médical sur leurs besoins médicaux.

Des limitations dans le domaine de la vie Communication et information

C'est dans le domaine de l'information et de la communication que les limitations sont les moins importantes. Une minorité de 5 % des personnes en situation de handicap se sent fortement limitée lorsqu'il s'agit de s'informer. Pour ce qui est de la communication avec les autorités, seules 8 % des personnes interrogées éprouvent de fortes limitations.

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| | Impressum | 2 |
| | Préface | 3 |
| | Résultats de l'étude en bref | 4 |
| | Table des matières | 6 |
| 1 | Enquête relative à l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse | |
| | 1.1 À propos de l'étude | 9 |
| | 1.2 L'importance d'une méthode participative | 11 |
| | 1.3 Approche méthodologique | 12 |
| 2 | Qu'en est-il de l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse ? | |
| | 2.1 Formation | 16 |
| | 2.2 Travail | 20 |
| | 2.3 Logement | 26 |
| | 2.4 Mobilité | 31 |
| | 2.5 Culture, sport et loisirs | 38 |
| | 2.6 Relations sociales | 45 |
| | 2.7 Santé | 50 |
| | 2.8 Politique | 53 |
| | 2.9 Information et communication | 61 |
| | 2.10 Droit | 66 |
| 3 | Conclusion et synthèse | 69 |

1

**Enquête relative
à l'inclusion des
personnes en situation
de handicap en Suisse**

Il convient de garantir et de promouvoir l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap et d'empêcher toute forme de discrimination. Ces principes fondamentaux sont inscrits dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)², à laquelle la Suisse a adhéré en 2014.

ART. 1, AL. 1, CDPH

La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

Toutefois, l'autodétermination des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie n'est, à ce jour, pas garantie en Suisse. En mars 2022³, le Comité des droits des personnes handicapées a rappelé à la Suisse qu'elle devait apporter d'importantes améliorations dans de nombreux domaines. Le Comité a constaté, d'une part, qu'il n'existait pas de stratégie pour la mise en œuvre de la CDPH dans tous les domaines de la vie et que, d'autre part, la législation suisse n'avait guère été modifiée depuis 2014 dans le sens de la Convention. Il a estimé, par ailleurs, que la protection contre la discrimination était actuellement insuffisante.

Dans son Rapport alternatif présenté à l'occasion de la première procédure de rapport des États devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, Inclusion Handicap⁴, l'association faîtière des organisations de personnes handicapées, dresse un bilan encore plus négatif : outre les points susmentionnés, le rapport dénonce, par exemple, le manque d'accès à la formation, la discrimination des personnes en situation de handicap quant à leur participation en politique, l'absence d'un plan national en faveur de l'accessibilité et un accès limité à la justice.

Cela fait des années que les personnes en situation de handicap en Suisse souhaitent participer davantage à la vie politique et qu'elles demandent une vie d'égal à égal ainsi que moins de discrimination. Que cela soit lors de rassemblements, dans les médias et dans le cadre de publications d'associations, de nombreuses personnes atteintes d'un handicap psychique ou physique en Suisse déclarent se sentir discriminées ou considèrent qu'elles ne sont pas traitées sur un pied d'égalité⁵.

Absence d'une étude représentative

Jusqu'ici, il manquait⁶ en Suisse une étude représentative décrivant et évaluant systématiquement les problèmes, les opinions et les points de vue des personnes en situation de handicap. En outre, les évaluations traitaient ra-

2 La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée par l'ONU en 2006.

3 Cf. CRPD Observations finales concernant le rapport initial de la Suisse, 2022.

4 Cf. Hess-Klein, C. & Scheibler, E. (Inclusion Handicap) : Rapport alternatif actualisé, 2022.

5 Cf. Benz, D., Homann B. & Oetiker, L. : Gleiche Rechte - unbedingt und in allen Lebenslagen, 2022.

<https://www.beobachten.ch/gesellschaft/menschen-mit-behinderungen-wollen-nicht-mehr-abseits-leben-sondern-gleiche-rechte-haben-551937> (article en allemand uniquement)

6 L'étude de Pfister et al. (2017) relative à la participation des personnes ayant une déficience (TeMB-Studie), qui s'appuie sur une analyse qualitatif-reconstructive, constitue une excellente base de recherche, mais ne peut pas être considérée comme étant complète au sens quantitatif du terme en raison du manque de représentativité statistique.

nement de l'inclusion sous l'angle des personnes concernées. Pro Infirmis a voulu combler cette lacune en axant la présente étude sur les appréciations individuelles des personnes en situation de handicap par rapport au degré d'inclusion ressenti. Dans ce contexte, notre bureau de conseil et de recherche en sciences sociales Grünenfelder Zumbach s'est vu confier la réalisation de la présente étude, dont la question centrale porte sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse. Les résultats de cette étude serviront de base pour une meilleure compréhension du vécu des personnes en situation de handicap en Suisse. Ils doivent également contribuer à mettre en lumière certaines problématiques et à affiner l'orientation de prochaines études. Par ailleurs, ils permettent de formuler des recommandations et de promouvoir les réflexions sociétales qui tendent vers une évolution et une amélioration de la réalité des personnes en situation de handicap.

À propos de l'étude

Selon l'objet de la recherche, l'étude est axée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse. L'art. 3 de la CDPH de l'ONU définit l'inclusion comme étant « la participation et l'intégration pleines et effectives à la société ». Nous basant sur l'étude de Pfister et al. (2017)⁷, nous interprétons la participation sociale comme un continuum.

L'inclusion en tant que notion pluridimensionnelle et continue

Le concept de continuum repose sur l'idée selon laquelle la participation ne doit pas être appréhendée de manière binaire, mais qu'elle oscille entre deux pôles (p. ex. participation entravée/réussie, d'après Pfister et al., 2017). De plus, les différents espaces et types d'interaction sociale sont nombreux, ce qui implique ici aussi que l'inclusion et/ou l'exclusion sociale ne doivent pas être interprétées de façon unidimensionnelle, mais qu'elles peuvent se développer sous différentes formes dans les différents domaines de participation. Dans le contexte de l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse, il s'agit donc d'une notion pluridimensionnelle et continue que nous mesurons en évaluant la réalité et le degré de participation sociale des personnes en situation de handicap dans les différents domaines de la vie.

Domaines de la vie examinés

En nous basant sur la CDPH de l'ONU et sur l'étude de Pfister et al. (2017), qui met déjà en relief de manière théorique des domaines de participation importants, nous avons décidé d'examiner les dix domaines de la vie mentionnés dans le tableau 1 concernant les personnes en situation de handicap en Suisse.

⁷ Cf. Pfister, A. Studen, M., Berger, F. & Geongi-Tscherry, P. Teilhabe von Menschen mit einer Beeinträchtigung (TeMB-Studie). Eine qualitative Rekonstruktion über verschiedene Teilhabebereiche und Beeinträchtigungsformen hinweg (en allemand uniquement ; synthèse disponible en français « La participation des personnes ayant une déficience »). Lucerne, Zurich : Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social, Haute école intercantonale de pédagogie curative, 2017.

| Domaines de la vie | Questions clés |
|------------------------------|--|
| Formation | Quelles sont/ont été les expériences des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation ? Dans quelle mesure est-il facile pour ces personnes de suivre une formation initiale ou continue ? |
| Travail | Quelles sont/ont été les expériences des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ? Dans quelle mesure le monde du travail est-il inclusif ? |
| Logement | Quel est le degré de satisfaction des personnes en situation de handicap par rapport à leurs conditions de logement actuelles ? Quelles sont leurs chances de trouver un logement adapté ? |
| Mobilité | Quelles sont les expériences des personnes en situation de handicap dans le domaine de la mobilité en Suisse ? Ces personnes éprouvent-elles des limitations dans leurs déplacements ? Dans quelle mesure se sentent-elles limitées pour utiliser un véhicule à moteur ou les transports publics ? |
| Culture, sport et loisirs | Les personnes en situation de handicap peuvent-elles bien profiter des offres dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs ? Dans quelle mesure rencontrent-elles des obstacles dans ces domaines ? Comment se sentent-elles quand elles utilisent ces offres ? |
| Relations sociales | Les personnes en situation de handicap doivent-elles renoncer à des amitiés et/ou à des relations amoureuses en raison de leur handicap ? |
| Santé | Quelle est l'expérience des personnes en situation de handicap lors de visites chez le médecin et/ou de séjours à l'hôpital ? Comment sont-elles traitées dans ces situations ? Les personnes en situation de handicap reçoivent-elles l'aide médicale dont elles ont besoin ? |
| Politique | Les personnes en situation de handicap peuvent-elles bien participer aux votations et aux élections et qu'en est-il de leur participation active à la politique (p. ex. comme femme ou homme politique) ? Dans quelle mesure se sentent-elles bien représentées ? |
| Information et communication | Les personnes en situation de handicap peuvent-elles suffisamment s'informer ? Dans quelle mesure l'accès aux informations est-il aisé ? Qu'en est-il de la communication, notamment avec les autorités ? |
| Droit | Quels obstacles les personnes en situation de handicap rencontrent-elles dans le système juridique suisse ? |

Tableau 1 : Domaines de la vie examinés, y c. questions clés

Une enquête basée sur un questionnaire

Le degré de participation sociale est souvent mesuré sur la base de faits objectifs, tels que des statistiques publiques (p. ex. nombre de personnes en situation de handicap sur le marché du travail) et d'autres données secondaires (p. ex. nombre de textes législatifs en langage simplifié). De notre point de vue, une telle approche présente au moins deux défauts : premièrement, la participation risque d'être interprétée et modélisée en tant que concept (trop) stable. Or, la participation, qui résulte de l'interaction sociale, n'a rien de stable et doit être sans cesse renouvelée. Deuxièmement, et c'est d'après nous le point le plus important, l'évaluation des données secondaires ne tient pas compte de la perspective des personnes qui sont concernées ou qui pourraient l'être. À cet égard, il est essentiel de se demander quelle est l'incidence des mesures en faveur de la participation sociale sur les personnes en situation de handicap, comment ces personnes vivent au quotidien, dans quels contextes la participation est possible et où elle est limitée par des obstacles.

C'est pour ces deux raisons que notre enquête sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse repose sur un questionnaire, méthode qui permet d'obtenir des informations fiables sur le degré d'inclusion ressenti et sur l'exclusion sociale perçue par les personnes en situation de handicap dans les domaines principaux de la vie quotidienne.

L'importance d'une méthode participative

Un échange d'informations participatif

Dès le début, il était primordial pour nous que le groupe cible de l'enquête soit impliqué activement dans le processus de recherche. C'est pourquoi nous avons créé différentes possibilités d'échange participatif afin de tenir compte de la perspective, des connaissances et des besoins des personnes en situation de handicap. Cette approche participative, allant de l'élaboration du questionnaire à la plausibilisation des données analysées, englobait les mesures suivantes :

- Élaboration et validation du questionnaire : dans le cadre d'un atelier, la première ébauche du questionnaire a été élaborée en collaboration avec un groupe diversifié composé de 13 personnes de sexe différent, présentant différents types de handicap et provenant de différentes régions linguistiques. Dans ce contexte, toutes les questions relatives aux dix domaines de la vie retenus ont été vérifiées et validées au regard de leur exhaustivité, de leur clarté et de leur cohérence.
- Tests préliminaires pour le questionnaire en ligne : l'accessibilité du questionnaire en ligne a été vérifiée par des personnes présentant différents types de handicap. Nous avons notamment veillé à ce que le questionnaire puisse être rempli à l'aide d'un lecteur d'écran.
- Plausibilisation des résultats : une fois la phase de collecte des données terminée, les premiers résultats concernant les dix domaines de la vie examinés ont été présentés à un groupe de quatre spécialistes de Pro Infirmis et de six personnes en situation de handicap. Ensemble, ces personnes ont discuté des résultats, se demandant si ceux-ci étaient compréhensibles et conformes aux attentes, et à quel niveau se trouvaient les plus grandes surprises.

Pour notre équipe de recherche, ces échanges d'informations participatifs ont constitué un feedback très important et constructif. Les retours d'expérience tirés des échanges avec le groupe cible ont pu, à chaque fois, être intégrés dans le processus.

Des mesures d'inclusion supplémentaires

Nous avons également pris différentes mesures afin de nous assurer que la collecte des données puisse être effectuée de manière aussi inclusive que possible dans la limite des possibilités existantes. Ainsi, le questionnaire primaire (en allemand) a été traduit en français et en italien. Puis, les trois versions linguistiques ont été traduites en langage simplifié. Les participantes et participants avaient la possibilité de répondre à l'enquête non seulement en ligne, mais aussi au moyen du questionnaire au format papier envoyé en annexe. Pour les personnes ayant besoin d'aide, une fiche d'information sur le remplissage assisté a été élaborée et jointe à la lettre d'invitation. Enfin, durant la phase de collecte des données, notre équipe s'est tenue à disposition par téléphone pour répondre aux questions concernant le remplissage, a organisé du soutien par l'entourage et, si nécessaire, a posé les questions aux personnes concernées lors d'un entretien téléphonique.

Les limites de l'accessibilité

Bien que nous ayons fait tout notre possible pour rendre accessible ce projet de recherche, nous nous sommes heurtés à des limites qui ne nous ont pas permis d'impliquer toutes les personnes cibles sans restriction.

Malheureusement, ce sont surtout les personnes ayant un handicap grave et ne pouvant pas répondre aux questions sans une assistance importante en marge des aides mises à disposition qui n'ont pas pu participer à cette enquête. Sur la base de ces expériences, nous intensifierons nos efforts à l'avenir afin d'améliorer l'accessibilité. Notre objectif est de garantir de manière encore plus large que les personnes présentant différents types de handicap aient un accès illimité à nos projets de recherche et puissent y participer activement.

Approche méthodologique

Items et agrégation

Lors de l'élaboration de l'instrument d'enquête, 24 sous-domaines au total ont été identifiés, en collaboration avec les personnes en situation de handicap (cf. paragraphe « Un échange d'informations participatif » ci-dessus), comme étant pertinents pour mesurer la participation sociale. Ces sous-domaines ont ensuite été intégrés dans des énoncés aussi clairs et compréhensibles que possible (p. ex. « Avec mon handicap, je peux utiliser sans problème les transports publics ») auxquels les participantes et participants pouvaient répondre sur une échelle de Likert à quatre points. La formulation des énoncés et la graduation de l'échelle ont été choisies de manière qu'un large assentiment à une affirmation corresponde à l'absence de limitations ou à un degré élevé de participation ressentie de manière subjective : (++) « Aucune limitation », (+) « Plutôt pas limité-e », (-) « Plutôt limité-e » (--) « Fortement limité-e ».

Afin de regrouper les différents items par domaine de la vie, nous recourons à une méthode d'agrégation, qui utilise l'item avec la limitation la plus importante. Cela permet de porter un regard pertinent sur les domaines essentiels, même si ceux-ci se différencient dans le nombre d'items ; par ailleurs, il est possible de faire des comparaisons mettant en évidence les plus grandes difficultés en matière d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Collecte des données

L'enquête quantitative concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap en Suisse a eu lieu entre le 15 mai et le 8 juillet 2023, généralement par écrit (questionnaire en ligne et sur papier) et, dans des cas exceptionnels, par téléphone. Le questionnaire a été réalisé en français, en allemand et en italien en langage simplifié. La durée moyenne pour le remplissage était de 24 minutes (+/- 18,5 minutes).

Échantillonnage

L'univers de base de l'enquête est constitué de personnes en situation de handicap domiciliées en Suisse et âgées entre 16 et 64 ans⁸. Le groupe cible, c'est-à-dire les participantes et participants à l'enquête, a été recruté par le biais de différents canaux : envoi d'e-mails et de lettres aux personnes inscrites au registre de Pro Infirmis, publications sur les différents réseaux sociaux des organisations partenaires (agile.ch, Inclusion Handicap, association Tatkraft et Conférence cantonale bernoise des handicapés) et distribution interne au sein des institutions membres d'INSOS, l'association de branche des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap. Dans tous les cas, le questionnaire n'a été effectué qu'après l'approbation expresse des participantes et participants. En combinant les différentes méthodes de recrutement, nous avons pu atteindre des personnes en situation de handicap en Suisse provenant de différents milieux. Durant la période de collecte des données, 1433 personnes ont répondu entièrement au questionnaire : 1174 figuraient dans le registre de Pro Infirmis, 200 provenaient d'organisations partenaires et 59 avaient été recrutées auprès d'institutions membres d'INSOS.

⁸ La décision de limiter l'étude aux personnes âgées de 16 à 64 ans repose sur deux considérations. D'une part, la question relative à l'égalité des personnes en situation de handicap dans certains domaines de la vie, notamment en ce qui concerne l'accès à la formation et au marché du travail, touche le plus cette tranche d'âge. D'autre part, l'analyse exploratoire antérieure a montré que le registre de Pro Infirmis ne contenait que très peu de personnes retraitées et qu'une représentativité équilibrée pour cette catégorie d'âge n'aurait pas pu être garantie dans le cadre de cette étude.

Pondération

La pondération statistique a été réalisée avec la méthode dite d'« ajustement proportionnel itératif » et l'échantillon a été ajusté afin d'avoir une répartition représentative des personnes en situation de handicap domiciliées en Suisse et âgées entre 16 et 64 ans. Le sexe, l'âge, la région de domicile, le type de handicap et la forme d'habitat ont été utilisés comme facteurs de pondération⁹. Ce rapport d'étude présente uniquement des résultats pondérés. Pour l'ensemble de l'échantillon, la marge d'erreur, qui reflète la différence en pourcentage (pour une distribution d'échantillonnage de 50 % à 50 %), est de +/-2,5 points de pourcentage pour un niveau de confiance de 95 %.

Des graphiques avec des valeurs de pourcentage

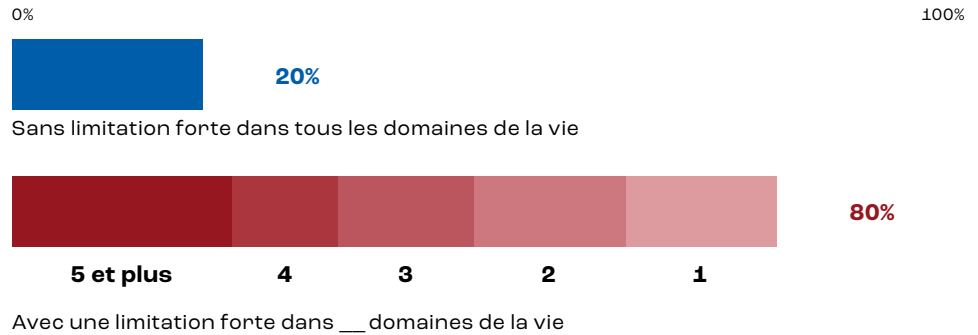
Dans les graphiques, les pourcentages sont arrondis à un nombre entier. Il est donc possible que la somme des pourcentages arrondis ne soit pas égale à 100 pour cent et il se peut que les graphiques aient des barres ayant la même dénomination mais dont la longueur n'est pas identique.

9 Toutes les données de distribution des facteurs de pondération proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et reflètent la situation actuelle de la statistique publique. Les données relatives au sexe, à l'âge et à la région de domicile émanent de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC 2019), la distribution d'après la forme d'habitat est issue de l'enquête SILC 2019 et de la statistique des institutions médico-sociales (SOMED), et les données sur le type de handicap proviennent de l'enquête suisse sur la santé (ESS 2017).

2

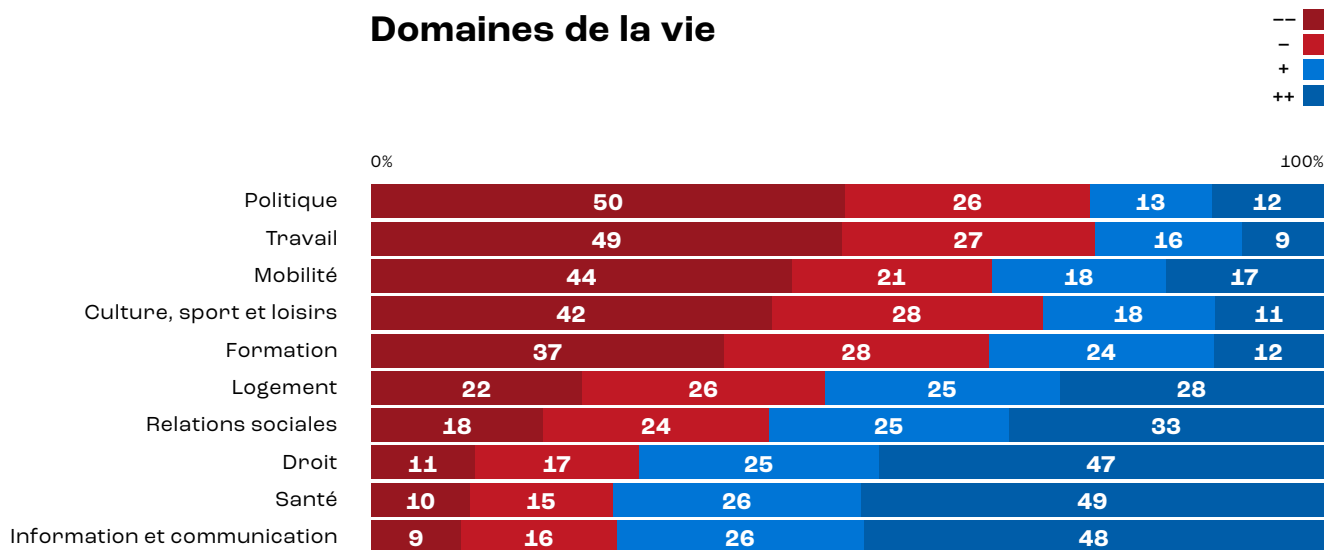
**Qu'en est-il de l'inclusion
des personnes en
situation de handicap en
Suisse ?**

Quatre personnes en situation de handicap en Suisse sur cinq éprouvent de fortes limitations en termes de participation sociale dans au moins un des domaines de la vie examinés. Presque la moitié d'entre elles (48,3 %) connaît d'importantes limitations dans trois domaines ou plus, et plus d'un cinquième des personnes en situation de handicap (22,9 %) sont fortement limitées dans au moins la moitié des domaines analysés.



La comparaison entre les différents domaines de la vie met en évidence le fait que c'est surtout dans les domaines Politique (50 %) et Travail (49 %) que les personnes en situation de handicap en Suisse connaissent de fortes limitations quant à leur participation sociale. En outre, d'importantes limitations sont également éprouvées dans les domaines Mobilité (44 %), Culture, sport et loisirs (42 %) et Formation (37 %).

Domaines de la vie



Dans ce chapitre, nous faisons la synthèse des résultats de l'enquête réalisée auprès de personnes en situation de handicap en Suisse. Chacun des dix domaines de la vie examinés (cf. tableau 1) et les sous-domaines connexes font l'objet d'un sous-chapitre à part entière. L'ordre des sous-chapitres et des domaines de la vie suit la structure logique du questionnaire.

En règle générale, les différents sous-chapitres sont structurés de la manière suivante : dans un premier temps, les résultats généraux sont indiqués ; les éventuels écarts par rapport aux orientations générales concernant certains groupes de personnes ou certains types de handicap sont mentionnés. Dans un deuxième temps, les raisons qui sous-tendent la limitation ressentie sont examinées : les raisons principales sont exposées et les constatations spécifiques issues d'analyses approfondies sont mises en relief. Enfin, une conclusion est tirée pour chaque domaine de la vie.

Formation

37%

28%

24%

12%

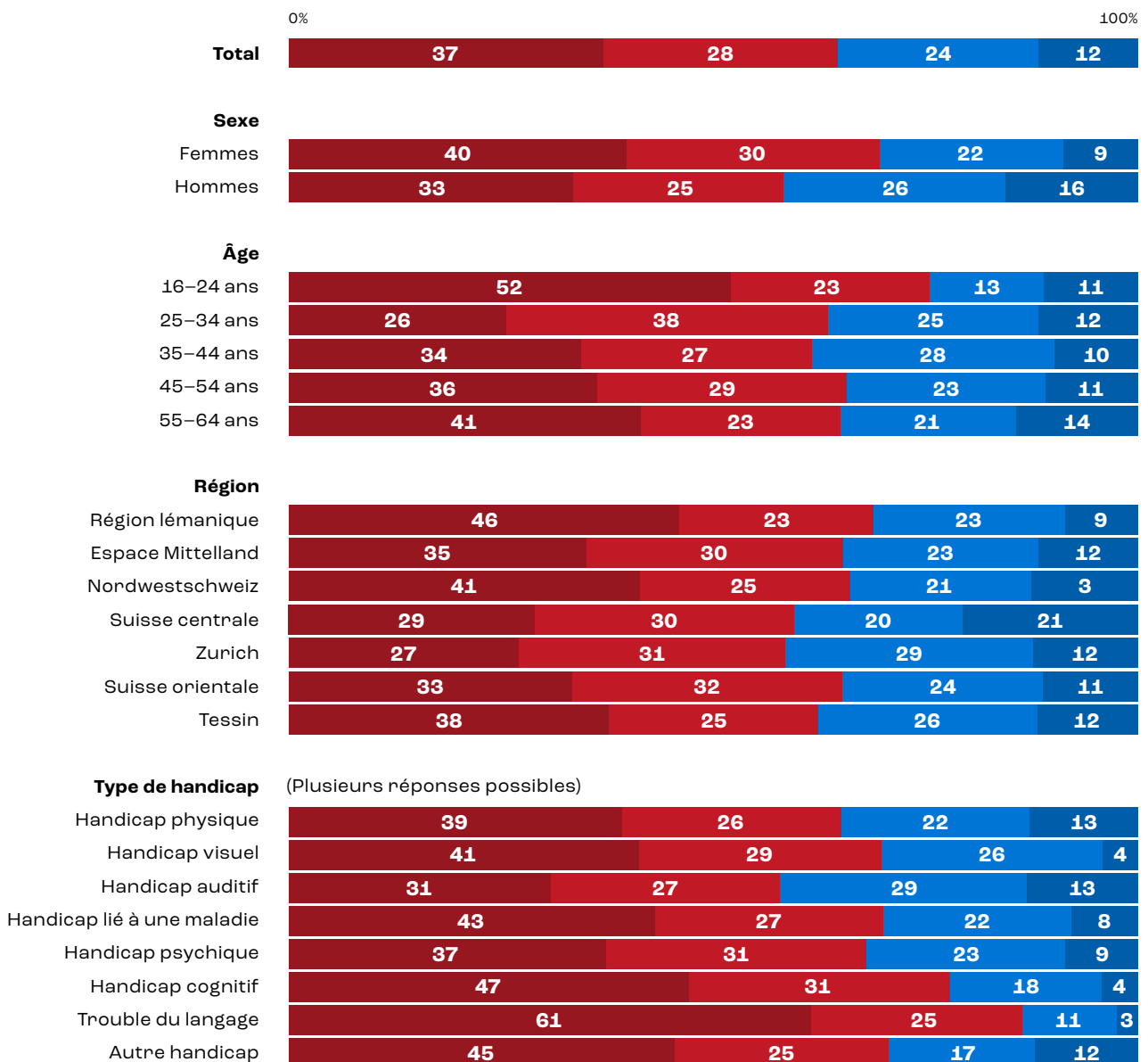
Un parcours de formation avec des limitations

Deux personnes en situation de handicap en Suisse sur trois se sentent limitées dans leurs possibilités d'éducation et de formation. Plus d'une personne interrogée sur trois a éprouvé ou éprouve encore de fortes limitations dans le domaine de la formation. Les résultats montrent une corrélation notable et cohérente entre les limitations perçues et le parcours de formation indiqué. Les personnes qui, en raison de leur handicap, n'ont pas pu suivre une formation initiale et/ou continue ont plus souvent le sentiment d'être fortement limitées que la population restante.

C'est chez les 16–24 ans que la prévalence des limitations est la plus élevée par rapport aux autres catégories d'âge. Environ une personne sur deux de cette tranche d'âge affirme être fortement limitée et ne pas pouvoir suivre facilement une formation initiale et/ou continue en raison de son handicap.

Si l'on compare les différents types de handicap, c'est le groupe des personnes présentant un trouble du langage (61 %) qui éprouve le plus de limitations dans le domaine de la formation.

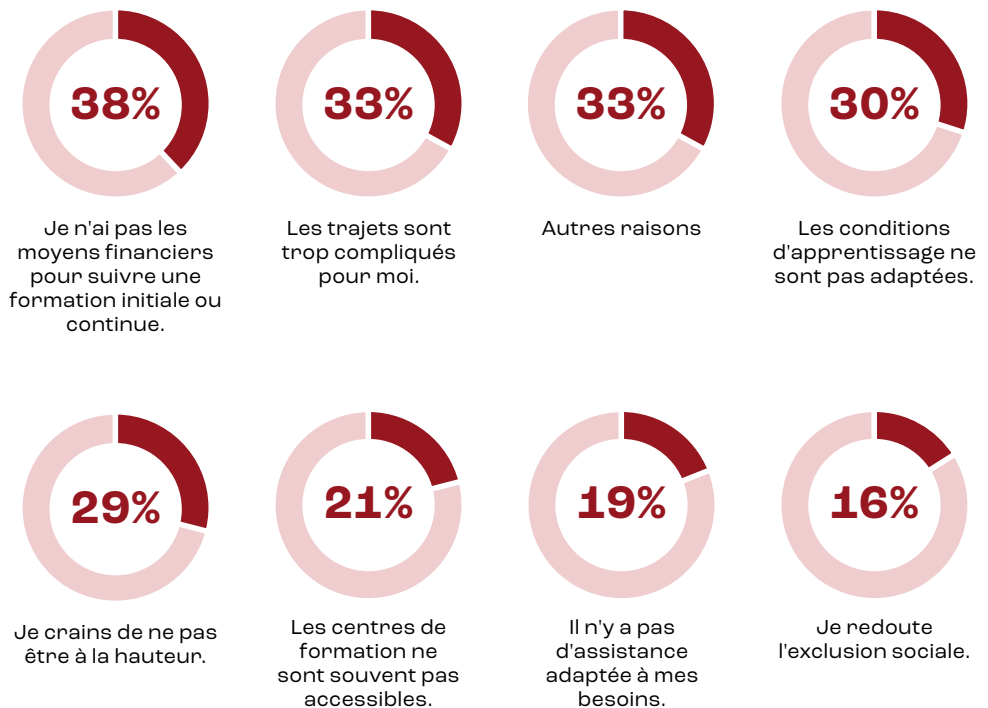
Avec mon handicap, je peux suivre sans problème une formation initiale ou continue.



Un manque de moyens financiers et des trajets fatigants

Pour ce qui est de la formation initiale ou continue, les personnes en situation de handicap en Suisse se sentent limitées pour différentes raisons. Le motif le plus fréquemment évoqué est d'ordre financier : plus d'une personne sur trois qui se sent limitée indique ne pas avoir assez d'argent pour suivre une formation initiale ou continue.

Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour suivre une formation initiale ou continue ?



Les limitations éprouvées sont également liées aux trajets fatigants (33 %). En outre, environ un tiers des personnes interrogées rencontrent des obstacles au niveau des conditions d'apprentissage, qui ne sont pas suffisamment adaptées, et ont souvent peur de ne pas répondre aux attentes.

Des analyses plus poussées montrent en outre que ce sont surtout les catégories d'âge de plus de 35 ans qui avancent comme motif le manque de moyens financiers. Il s'agit, en effet, d'une tranche d'âge qui s'intéresse essentiellement aux formations continues. Les conditions d'apprentissage qui ne sont souvent pas adaptées sont la raison principale évoquée chez les 16–24 ans. Ce motif est également avancé par les personnes ayant un handicap auditif ou visuel et/ou cognitif, toutes catégories d'âge confondues.

Conclusion

Le domaine de la vie Formation figure parmi ceux qui sont souvent associés à de fortes limitations. Plus d'une personne sur trois se sent limitée dans ce domaine. C'est chez les 16–24 ans que les limitations sont les plus fortement ressenties par rapport aux autres catégories d'âge. Pour cette tranche d'âge, les limitations sont perçues en particulier en raison des conditions d'apprentissage non adaptées. Le manque de moyens financiers constitue la raison principale pour laquelle les personnes en situation de handicap âgées de plus de 35 ans se sentent limitées lorsqu'elles souhaitent suivre une formation initiale ou continue. Les observations effectuées pour cette classe d'âge nous permettent de conclure que les limitations éprouvées portent sur le domaine de la formation continue car, parmi les plus de 35 ans, moins d'une personne sur dix suit une formation initiale, alors qu'environ un tiers suit une formation continue¹⁰. Les trajets fatigants entre le domicile et le lieu de formation expliquent également les limitations ressenties.

¹⁰ Cf. Office fédéral de la statistique OFS : la formation tout au long de la vie en Suisse, 2022.

Travail

49%

27%

16%

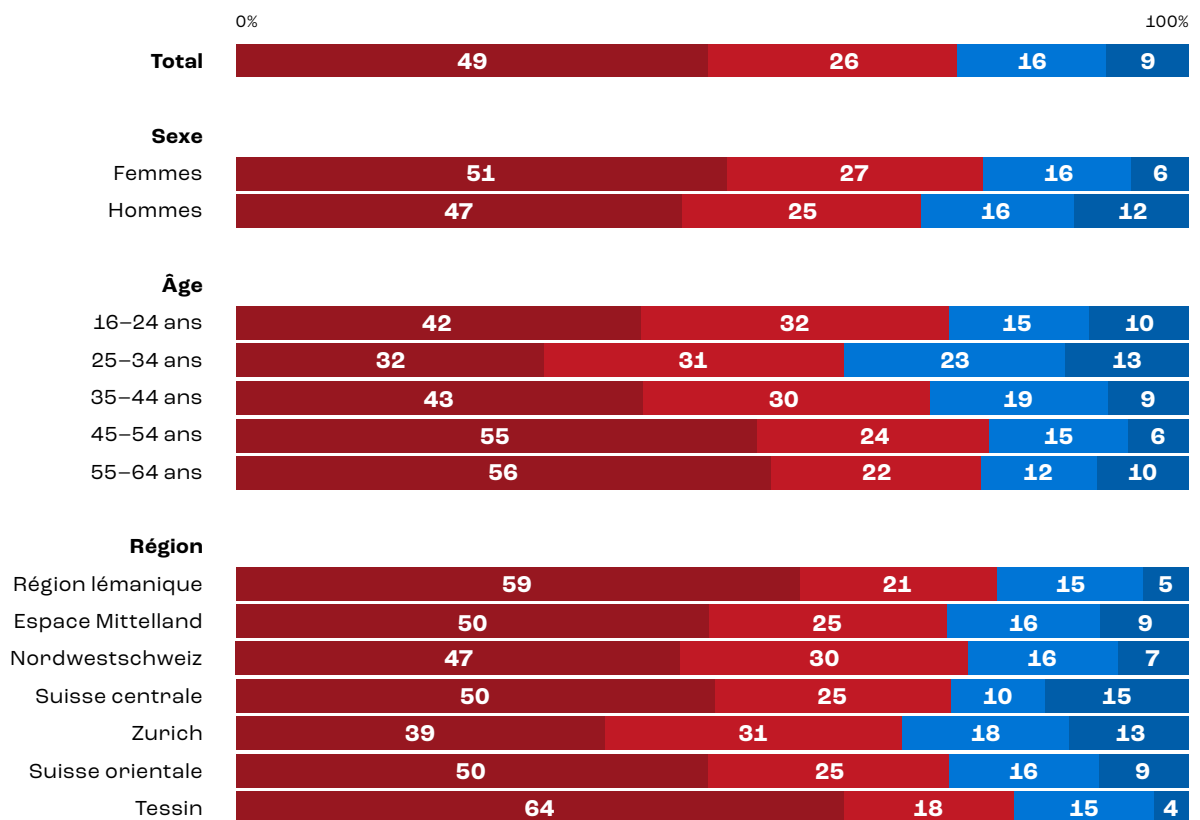
9%

Le marché primaire du travail difficilement accessible

Pour environ la moitié des personnes en situation de handicap en Suisse, les chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail, c'est-à-dire sur le marché ordinaire du travail sans emplois protégés, sont très mauvaises¹¹. Par ailleurs, 26 % des personnes interrogées considèrent que leurs chances sont plutôt mauvaises et une minorité de 9 % estime avoir de bonnes chances.

Les personnes appartenant aux tranches d'âge plus élevées, c'est-à-dire les 45–54 ans (55 %) et les 55–64 ans (56 %), ont davantage le sentiment d'avoir de très mauvaises chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail que les plus jeunes, par exemple les 25–34 ans (32 %). En outre, les personnes présentant un trouble du langage (76 %) et celles ayant handicap cognitif (64 %) estiment avoir peu de chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail. Les personnes interrogées considèrent que l'accès au marché primaire du travail est plus limité au Tessin (64 %) et dans la région lémanique (59 %) que dans la région zurichoise (39 %).

J'ai de bonnes chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail.



11 Cf. Centre d'information AVS/AI : glossaire - définition du marché primaire du travail et du marché secondaire du travail (en allemand uniquement). <https://www.ahv-iv.ch/de/Sozialversicherungen/Glossar/term/erster-und-zweiter-arbeitsmarkt#:~:text=Als%20erster%20Arbeitsmarkt%20wind%20der%20C%20der%20gesch%C3%BCtzte%20Arbeitspl%C3%A4tze%20bietet>

Proposition de traduction de la définition disponible en allemand : « Le marché primaire du travail désigne le marché ordinaire du travail qui se caractérise par des relations de travail dans l'économie libre. Par opposition au marché primaire du travail, le marché secondaire du travail propose des places de travail protégées. »

Type de handicap (Plusieurs réponses possibles)

| | | | | |
|----------------------------|----|----|----|----|
| Handicap physique | 54 | 24 | 14 | 8 |
| Handicap visuel | 47 | 27 | 14 | 13 |
| Handicap auditif | 44 | 22 | 24 | 11 |
| Handicap lié à une maladie | 55 | 25 | 14 | 7 |
| Handicap psychique | 58 | 27 | 12 | 4 |
| Handicap cognitif | 64 | 21 | 11 | 5 |
| Trouble du langage | 76 | 15 | 7 | 2 |
| Autre handicap | 56 | 18 | 18 | 8 |

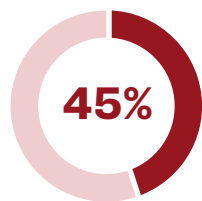
Les personnes en situation de handicap qui n'ont pas de formation formelle ou qui ont suivi un cursus de formation séparatif estiment avoir très peu de chances d'accéder au marché primaire du travail

Des analyses plus poussées montrent que quatre personnes sur cinq qui n'ont pas pu suivre une formation formelle en raison de leur handicap estiment avoir très peu de chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail. Le même constat peut être fait pour les deux tiers des personnes qui, durant leur cursus, n'ont suivi que des formations spécialement conçues pour les personnes en situation de handicap.

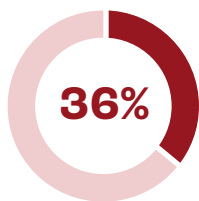
Les limitations perçues par les personnes en situation de handicap se rapportent aux employeuses et employeurs

Le graphique suivant montre les raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap en Suisse ont le sentiment que leurs chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail sont limitées.

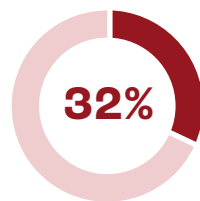
Pourquoi pensez-vous que vos chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail sont limitées ?



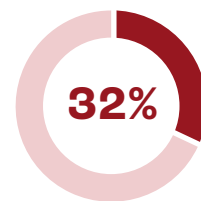
Les entreprises ne veulent pas engager des personnes en situation de handicap.



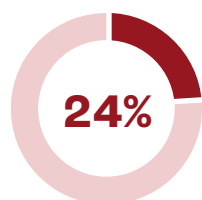
Il y a trop peu de postes compatibles avec mon handicap.



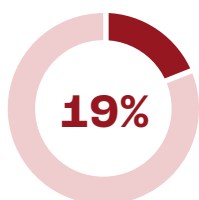
Les entreprises pensent que je ne suis pas un-e employé-e à part entière.



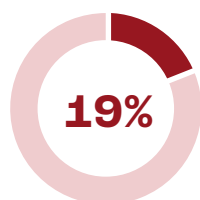
Je n'ai pas les qualifications requises en raison de mon handicap.



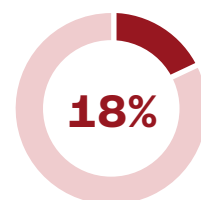
Autres raisons



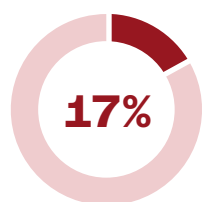
Je ne reçois pas d'aide pour trouver un emploi.



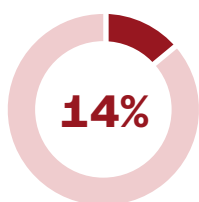
Je n'ai pas la formation requise en raison de mon handicap.



Les étapes pour postuler sont très pénibles pour moi en raison de mon handicap.



Je ne suis pas invité-e à des entretiens d'embauche en raison de mon handicap.



L'office AI me suggère d'effectuer un travail simple.

D'après les personnes interrogées, la raison principale de ces limitations est essentiellement imputable aux employeuses et employeurs. D'une part, il est souligné que les entreprises disposées à engager des personnes en situation de handicap sont trop peu nombreuses (45 %). D'autre part, une personne se sentant limitée sur trois est d'avis qu'il y a trop peu de places de travail où il est possible de travailler avec un handicap et que les entreprises ne considèrent pas les personnes en situation de handicap comme une catégorie de main d'œuvre à part entière. Cependant, un tiers des personnes sondées indiquent ne pas disposer des compétences nécessaires en raison de leur handicap pour pouvoir exercer un emploi sur le marché ordinaire du travail.

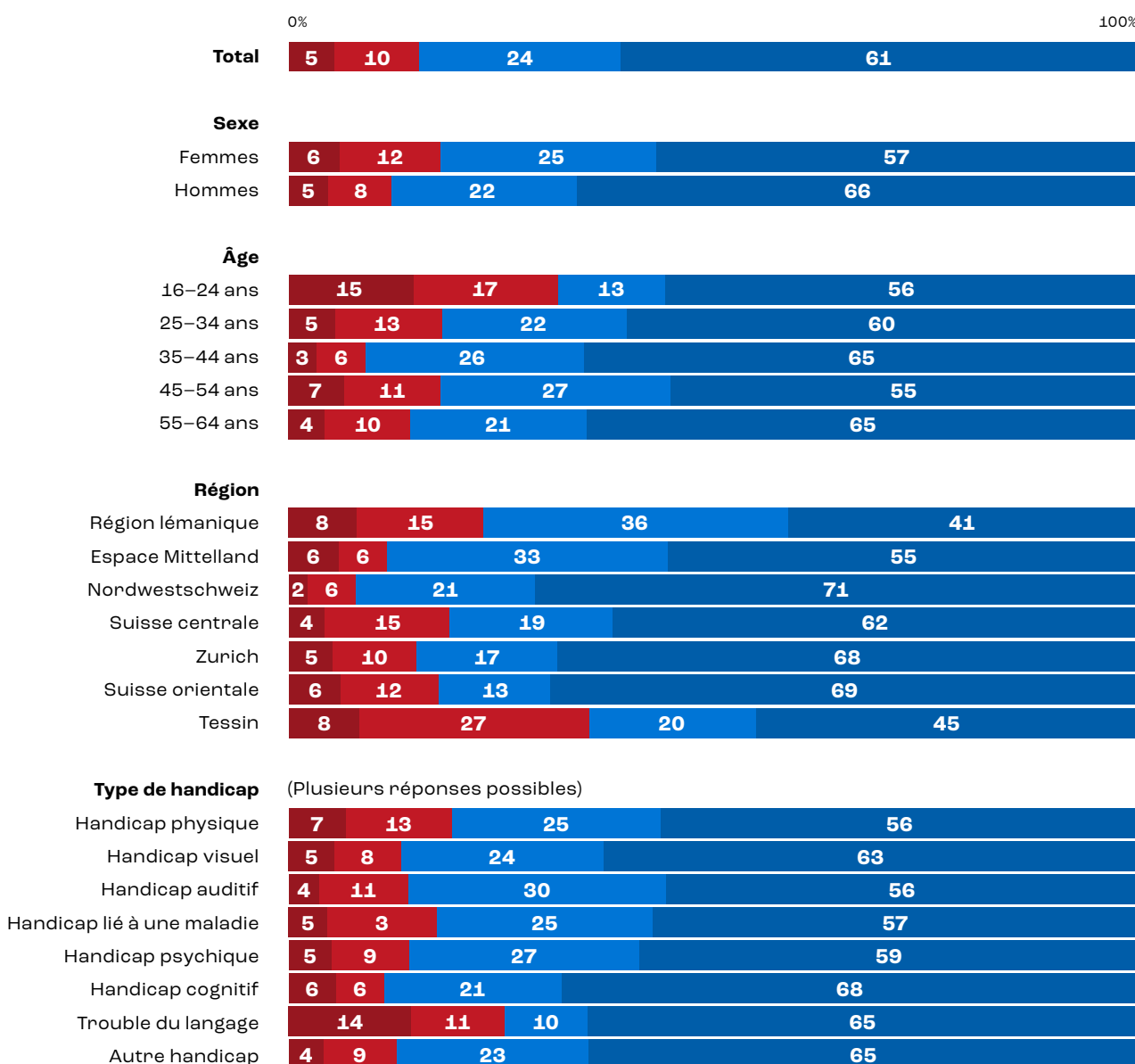
La corrélation avec l'âge constatée plus haut ressort également dans les réponses concernant les raisons des limitations. De nombreuses personnes de plus de 45 ans ont indiqué sous Autres raisons que, parallèlement à leur handicap, le critère de l'âge réduisait les chances de trouver un emploi sur le marché du travail.

Les cas de discrimination sur le lieu de travail sont plutôt l'exception

Nous avons voulu savoir si les personnes en situation de handicap qui exercent actuellement un emploi étaient discriminées sur leur lieu de travail en raison de leur handicap.

Il apparaît que les cas de discrimination à cause d'un handicap sont assez rares. Il n'en reste pas moins que 5 % des personnes interrogées déclarent être fortement discriminées sur leur lieu de travail actuel. Le sentiment de discrimination est légèrement plus élevé sur le marché primaire du travail que sur le marché secondaire du travail, qui offre des emplois protégés.

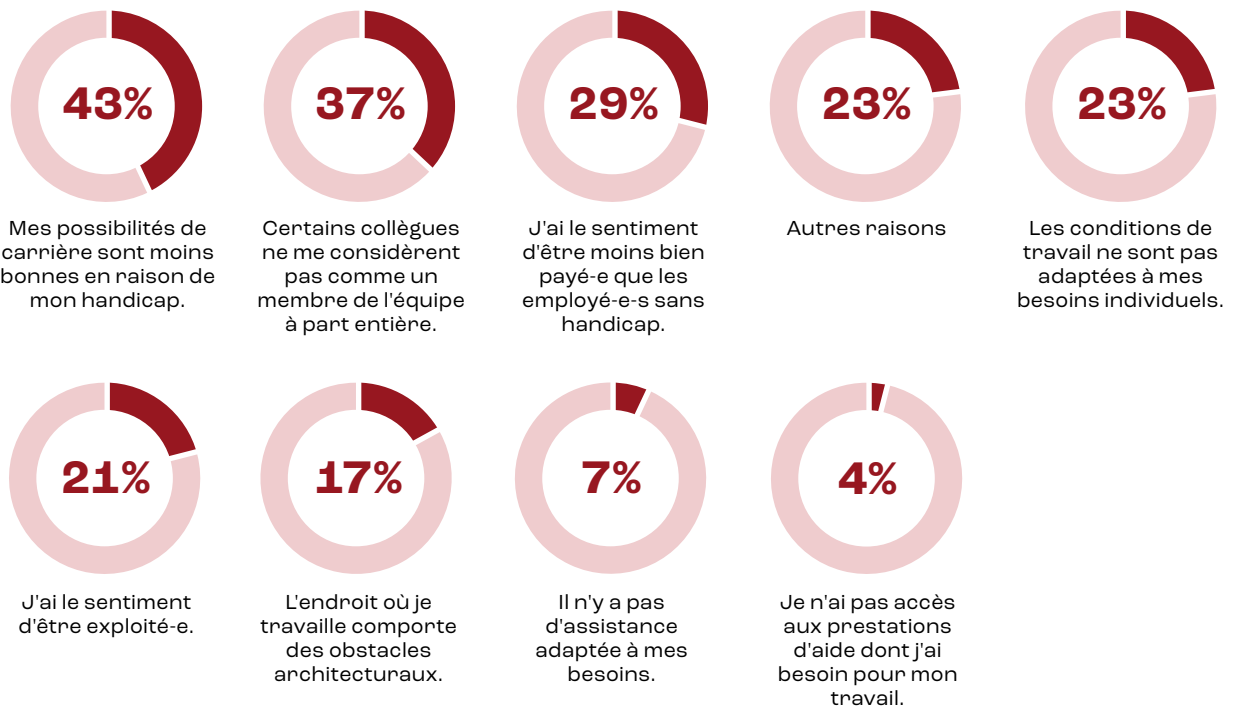
Je ne suis pas discriminé-e sur mon lieu de travail en raison de mon handicap.



De moins bonnes possibilités de carrière et de promotion comme raison principale à la discrimination ressentie

S'agissant des raisons pour lesquelles les personnes actives en situation de handicap se sentent discriminées sur leur lieu de travail, on observe que deux personnes sur cinq estiment avoir de moins bonnes possibilités de carrière et de promotion par rapport aux employées et employés sans handicap.

Pourquoi vous sentez-vous discriminé-e sur votre lieu de travail ?



Par ailleurs, environ un tiers des personnes interrogées pensent avoir un moins bon salaire que les personnes sans handicap et un quart sont d'avis que leurs collègues croient que les personnes en situation de handicap ne sont pas des membres d'équipe à part entière.

Conclusion

Une étude¹² publiée en 2022 montre que la crainte des salariées et salariés en Suisse de perdre leur emploi a diminué ces dernières années. Les employées et employés pensent plus souvent qu'il est possible de trouver un emploi comparable. Pour les personnes en situation de handicap en Suisse, les préoccupations sont quelque peu différentes. Si la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) crée les conditions propres à permettre aux personnes handicapées l'exercice d'une activité professionnelle, il s'avère que les personnes en situation de handicap en Suisse connaissent de fortes limitations dès leur arrivée sur le marché primaire du travail. Pour environ la moitié de ces personnes, les chances de trouver un emploi sur le marché primaire du travail sont très faibles. De nombreuses personnes estiment que le problème vient du manque d'entreprises disposées à engager des personnes en situation de handicap. En revanche, une fois que celles-ci ont trouvé un emploi, elles ne rapportent que de très rares cas de discrimination sur leur lieu de travail.

¹² Cf. Travail.Suisse : « Baromètre Conditions de travail », 2022.

Logement

22%

26%

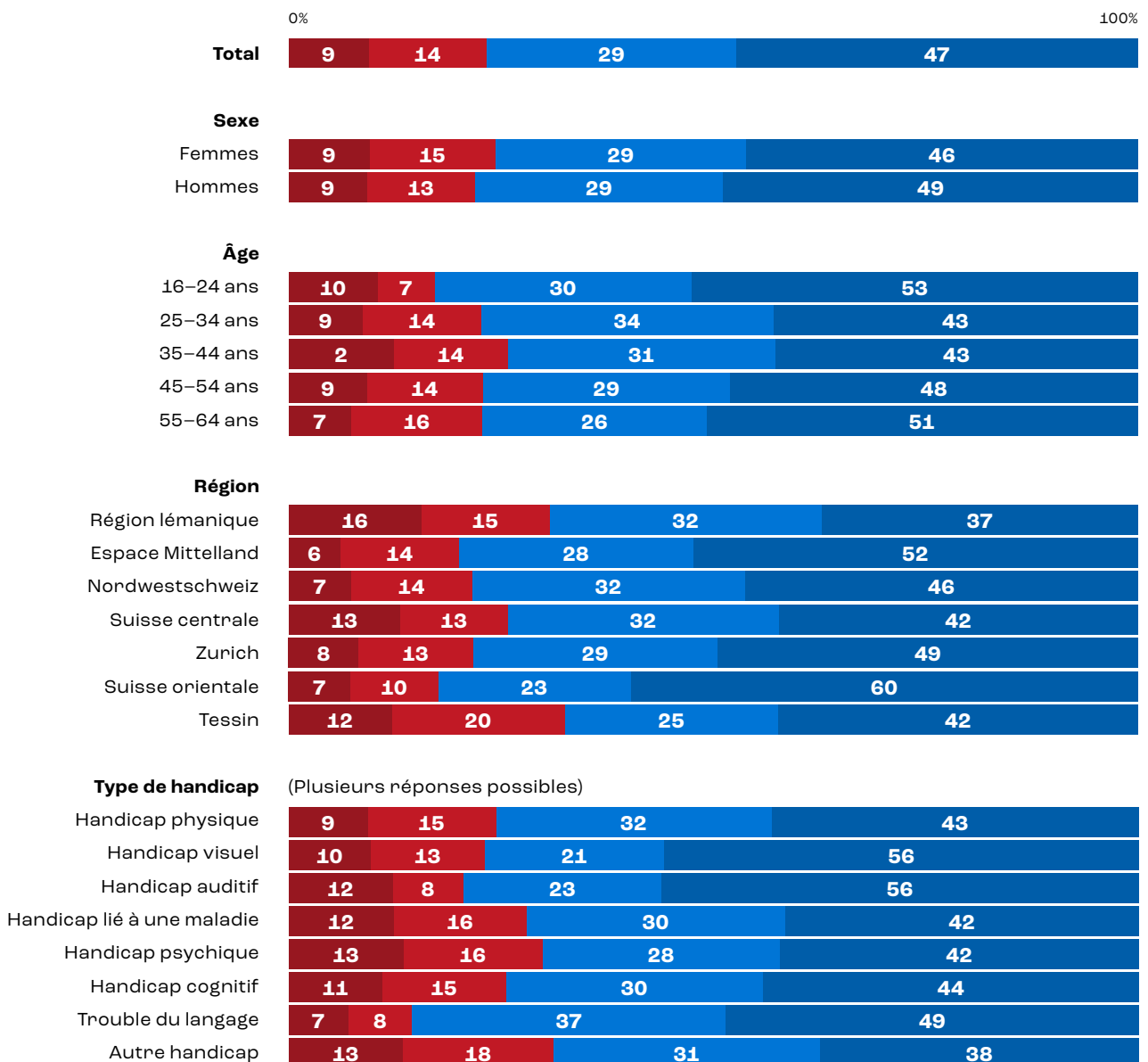
25%

28%

Environ la moitié des personnes en situation de handicap en Suisse est satisfaite de ses conditions de logement actuelles

Le graphique suivant montre le taux de satisfaction actuel des personnes en situation de handicap en Suisse. Environ la moitié est satisfaite de ses conditions de logement actuelles et ne se sent pas limitée. 9 % des personnes interrogées indiquent ne pas être contentes du tout et 14 % se disent mécontentes. On note un taux de satisfaction similaire quels que soient le type de handicap et la tranche d'âge. Le degré d'insatisfaction est légèrement plus élevé au Tessin et dans la région lémanique que dans les autres régions. Une analyse approfondie montre en outre qu'il n'y a pas une grande différence en termes de satisfaction entre les personnes vivant dans un logement privé et celles résidant dans un home.

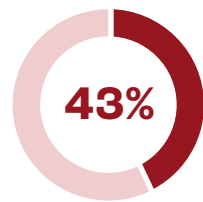
Je suis actuellement satisfait-e de ma situation de logement. Je ne me sens pas limité-e dans ma situation de logement.



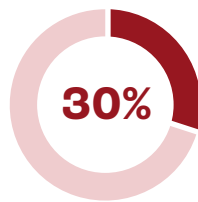
Une insatisfaction liée aux adaptations insuffisantes pour les personnes en situation de handicap

Les personnes qui sont insatisfaites de leur situation de logement actuelle et qui se sentent limitées indiquent comme raison principale le manque de logements adaptés à leurs besoins. C'est le cas pour environ deux personnes sur cinq.

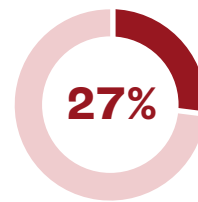
Pourquoi vous sentez-vous limité-e dans votre situation de logement ?



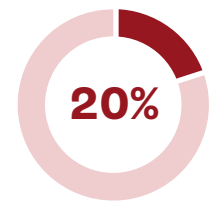
Ma situation de logement n'est pas adaptée à mon handicap.



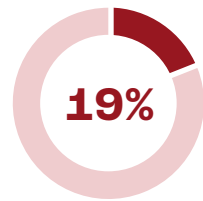
Je n'ai pas choisi librement ma situation de logement.



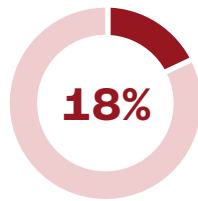
Autres raisons



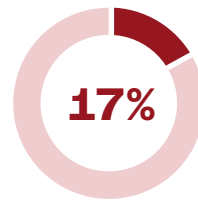
Ma situation de logement limite ma liberté personnelle.



Je n'ai pas choisi librement mon lieu de domicile.



Ma situation de logement limite ma sphère privée.



Ma situation de logement limite ma sécurité personnelle.

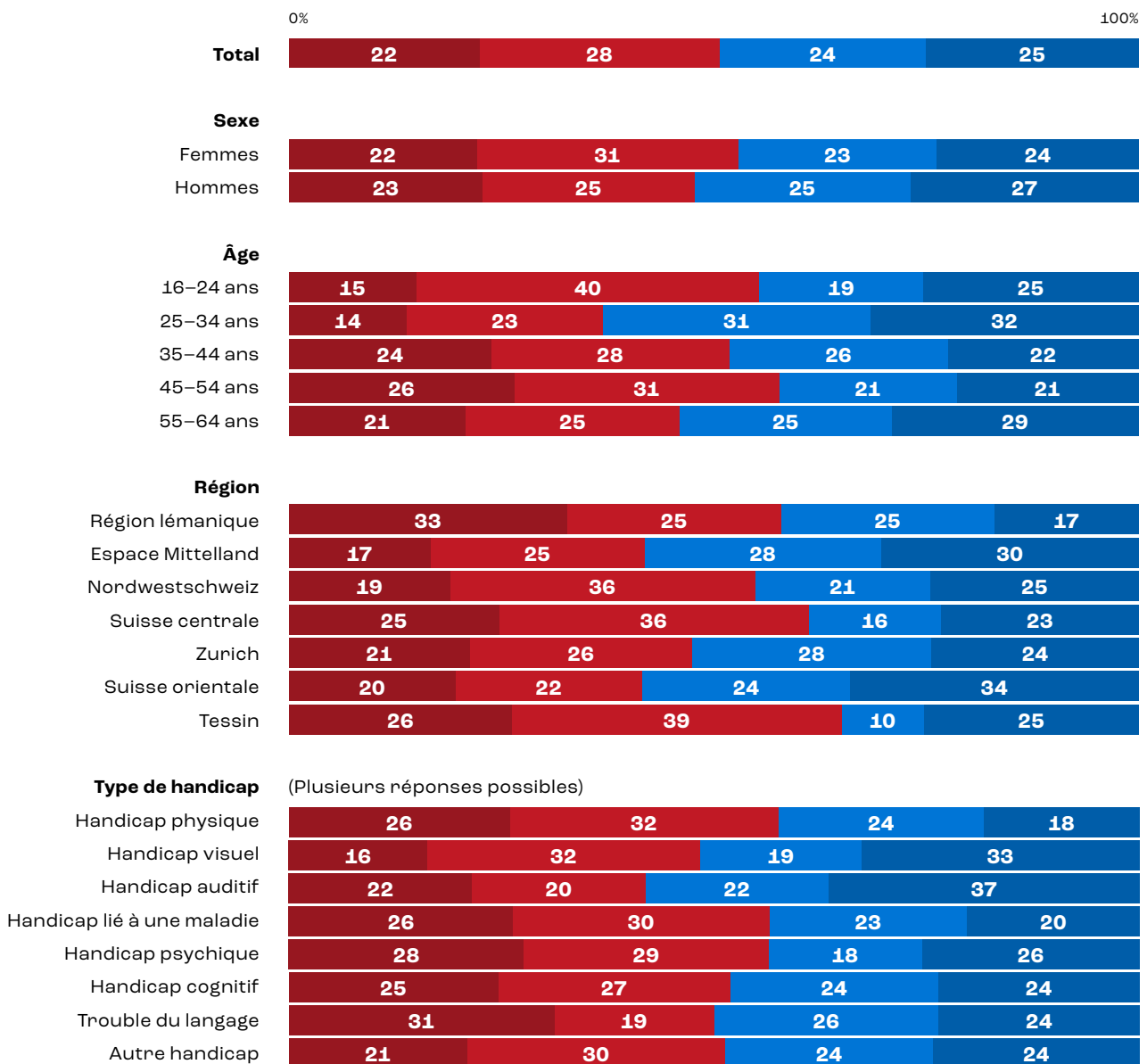
Par ailleurs, d'autres raisons ont souvent été indiquées. Dans ce contexte, l'évaluation qualitative montre que l'insatisfaction et le sentiment de limitation sont souvent en corrélation avec un logement trop petit ou un environnement bruyant, un manque de moyens financiers et un loyer trop élevé. De surcroît, une personne interrogée sur cinq indique être insatisfaite et/ou se sentir limitée car elle n'a pas choisi librement sa situation de logement.

Des chances restreintes de trouver un logement adapté

Pour près de la moitié des personnes en situation de handicap, les chances de trouver un logement adapté à leurs besoins sont minimales (28 %), voire inexistantes (22 %).

Les 25–34 ans estiment avoir les meilleures chances. Les personnes en situation de handicap vivant en Suisse orientale ou dans l'Espace Mittelland (BE, FR, SO, NE, JU) considèrent qu'elles ont davantage de chances de trouver un logement adapté que celles habitant dans les autres régions.

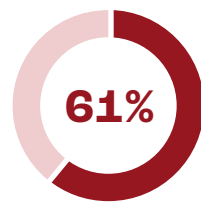
J'ai de bonnes chances de trouver un logement adapté à mes besoins.



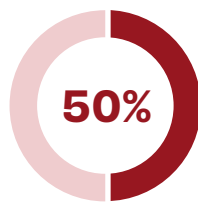
Pénurie de logements adaptés aux personnes en situation de handicap et manque de ressources financières

Le graphique suivant montre pourquoi les personnes en situation de handicap ont le sentiment de ne pas avoir de bonnes chances de trouver un logement adapté. La première raison est d'ordre financier. Environ deux tiers des personnes interrogées ont le sentiment de ne pas disposer des ressources financières pour un logement adapté à leurs besoins.

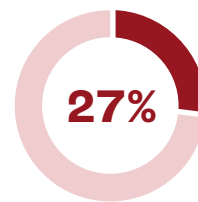
Pourquoi pensez-vous que vos chances de trouver un logement sont restreintes ?



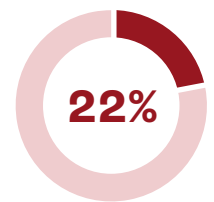
Je n'ai pas les moyens de vivre dans un logement adapté à mes besoins.



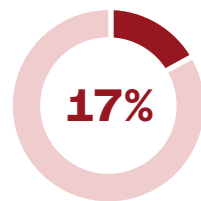
Il y a trop peu de logements compatibles avec mon handicap.



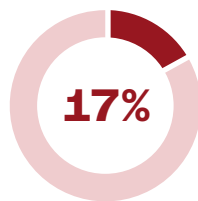
Je ne reçois pas d'aide pour trouver un logement approprié.



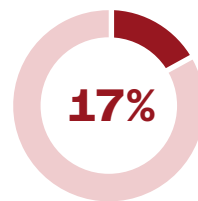
Les étapes pour postuler pour un logement sont très pénibles pour moi à cause de mon handicap.



Autres raisons



Ma candidature est souvent rejetée en raison de mon handicap.



Je ne connais pas les offres de logement adaptées à mes besoins de personne en situation de handicap.

En outre, une personne sur deux estime qu'elle n'a pas de bonnes chances de trouver un logement en raison de la pénurie, c'est-à-dire qu'il y a trop peu de logements adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap. Enfin, environ un tiers indique ne pas avoir d'aide pour chercher un logement adapté.

Conclusion

Dans le domaine de la vie Logement, les personnes interrogées ne sont pas confrontées à des difficultés majeures comparativement avec d'autres domaines. Une minorité de 9 % indique se sentir fortement limitée. Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de changer de logement. Une personne en situation de handicap sur deux se sent limitée dans sa recherche d'un logement adapté, principalement en raison du manque de moyens financiers. Bien que la pénurie de logements touche également la population générale du fait de la hausse constante des loyers et de la baisse du taux de vacance¹³, les choses ne vont pas en s'améliorant pour les personnes en situation de handicap, bien au contraire. En 2012, l'OFS a constaté, dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), que seuls 31 % des logements privés étaient facilement ou très facilement accessibles pour les personnes en situation de handicap¹⁴.

¹³ Cf. Raiffeisen Suisse société coopérative : Immobilier Suisse – 2T 2023, 2022.

¹⁴ Cf. Office fédéral de la statistique OFS : Handicap et logement, 2015.

Mobilitéé

44%

21%

18%

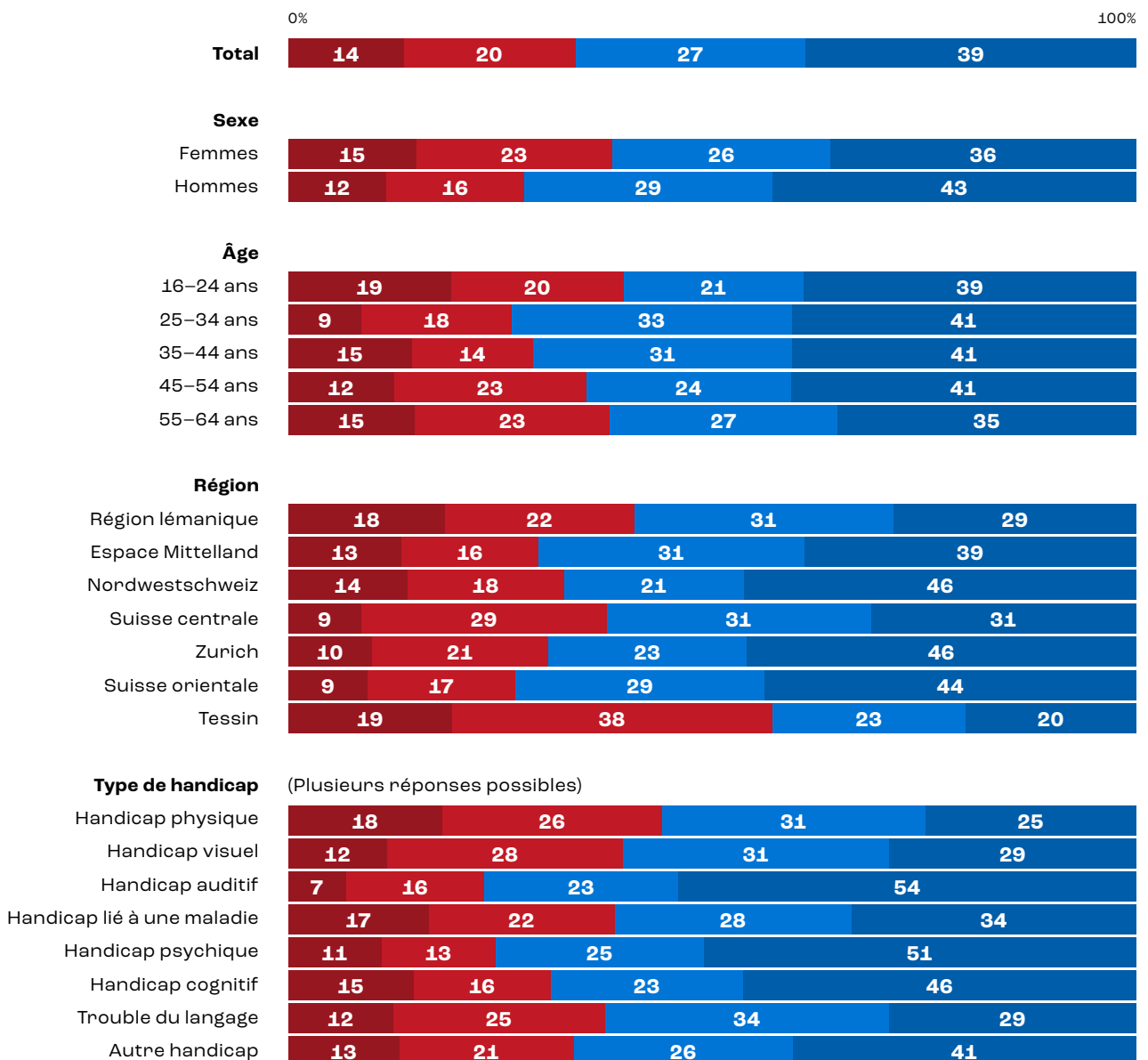
17%

Des déplacements limités, p. ex. à pied ou en fauteuil roulant

Une personne en situation de handicap en Suisse sur trois éprouve des limitations lorsqu'il s'agit de se déplacer à pied ou, par exemple, en fauteuil roulant. 14 % des participantes et participants à l'enquête se sentent très limités.

Tandis que les limitations sont le moins perçues chez les personnes ayant un handicap auditif ou psychique, il n'est pas surprenant de constater que les personnes qui présentent un handicap physique sont les plus limitées dans leurs déplacements individuels. En outre, les personnes en situation de handicap qui habitent dans le canton du Tessin ont davantage tendance à se sentir limitées dans leurs déplacements individuels que celles vivant dans les autres régions de Suisse.

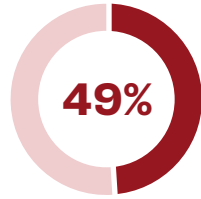
Avec mon handicap, je peux me déplacer sans problème.



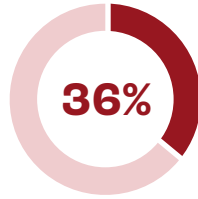
Des obstacles architecturaux et un rayon de déplacement limité

La raison principale (49 %) pour laquelle les personnes en situation de handicap se sentent limitées dans leurs déplacements tient au fait qu'elles rencontrent régulièrement des obstacles architecturaux.

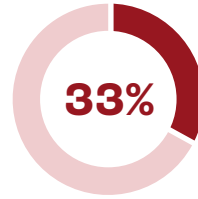
Pourquoi vous sentez-vous limité-e dans vos déplacements individuels ?



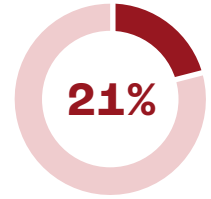
Il y a des obstacles architecturaux.



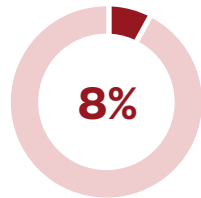
Autres raisons



J'ai peur de me déplacer seul-e.



Il n'y a pas d'aide à la mobilité adaptée à mes besoins.



Je n'ai pas les systèmes d'orientation pour me déplacer dans l'espace public.

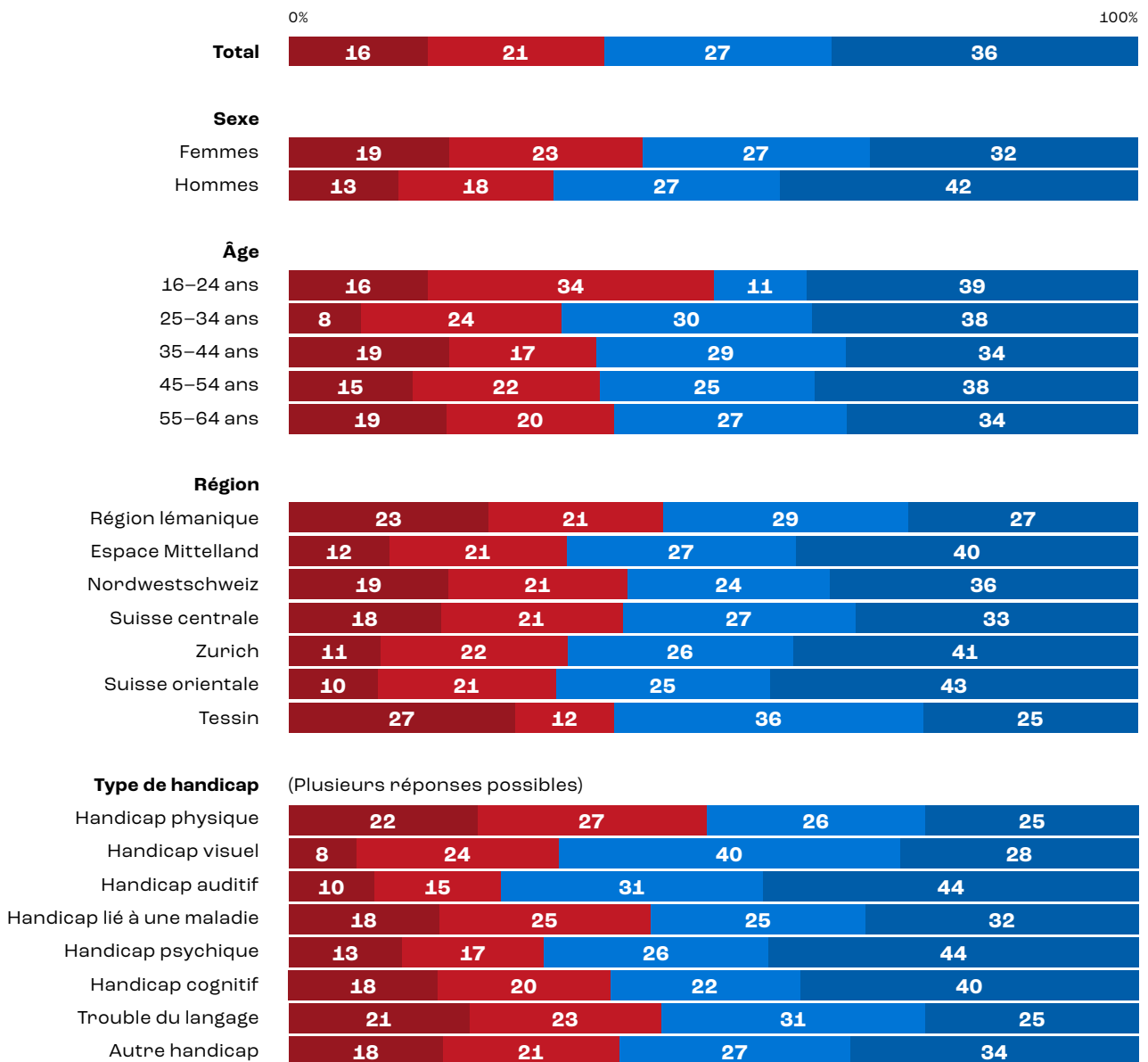
En outre, 36 % de ces personnes ont choisi la catégorie Autre raisons. Dans cette catégorie, la majorité des participantes et participants ont indiqué être limités dans leur rayon de déplacement en raison de leur handicap et devoir se faire accompagner pour se déplacer dans l'espace public. En outre, une personne sur trois a peur de se déplacer seule.

Des limitations pour utiliser les transports publics

16 % des personnes en situation de handicap en Suisse se sentent fortement limitées pour utiliser les transports publics et 21 % se sentent limitées.

C'est de nouveau chez les personnes ayant un handicap physique que la perception de limitation est la plus marquée par rapport aux autres types de handicap. Environ la moitié se sent limitée lorsqu'elle utilise les transports publics. Le pourcentage des personnes éprouvant d'importantes limitations est plus élevé au Tessin (27 %) et dans la région lémanique (23 %) que dans les autres régions.

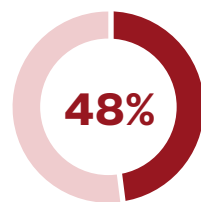
Avec mon handicap, je peux utiliser sans problème les transports publics.



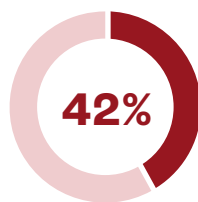
Un accès limité et des difficultés à monter dans les transports publics

Les personnes en situation de handicap se sentent limitées pour utiliser les transports publics car il est difficile de monter dans les véhicules ou d'accéder aux arrêts, par exemple.

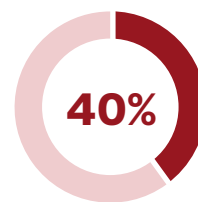
Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour utiliser les transports publics ?



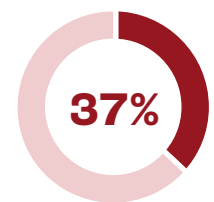
Les transports publics sont souvent inaccessibles.



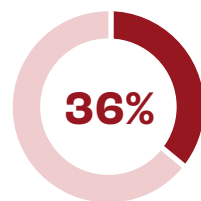
La préparation me prend beaucoup de temps et je ne peux pas partir spontanément.



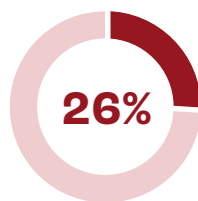
De nombreux arrêts ne sont pas accessibles.



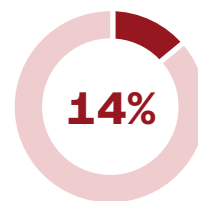
Je ne peux pas utiliser les transports publics sans aide.



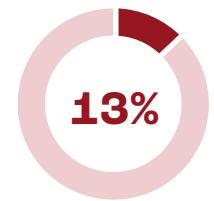
Les autres voyageuses et voyageurs me gênent.



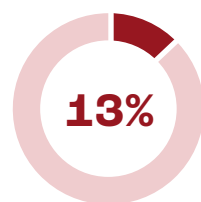
Autres raisons



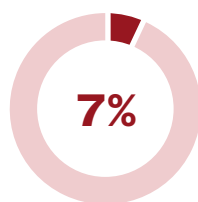
Il m'est difficile d'acheter un billet pour les transports publics.



C'est difficile pour moi de trouver des informations.



Il est trop dangereux pour moi d'utiliser les transports publics.



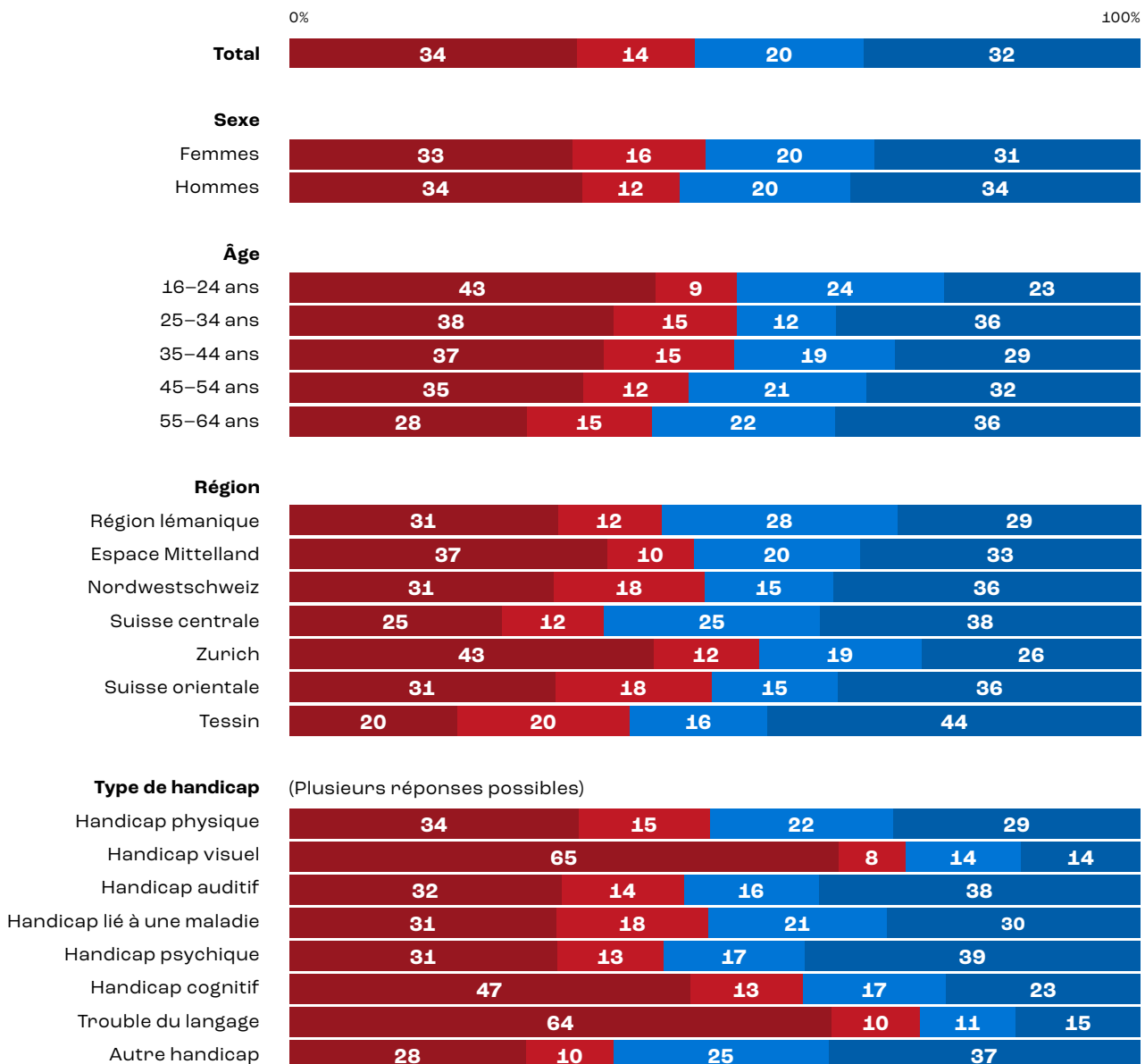
Il me manque des informations pendant le voyage.

Ainsi, 48 % des personnes qui éprouvent une limitation indiquent que les quais ou les trottoirs sont parfois trop hauts ou trop bas et qu'il n'est donc pas facile de monter dans les véhicules. En outre, deux personnes interrogées sur cinq expliquent que la préparation et le déplacement leur prennent beaucoup de temps et qu'il est pratiquement impossible de partir spontanément. Deux personnes sur cinq soulignent également le fait qu'en plus de la difficulté à monter dans le véhicule, les arrêts ne sont pas toujours accessibles. Par ailleurs, plus d'un tiers des personnes interrogées affirment que les autres voyageuses et voyageurs peuvent les gêner, par exemple car des bagages entravent leur passage ou car ils ne libèrent pas les places assises prévues pour les personnes en situation de handicap.

Conduire un véhicule à moteur n'est guère possible pour une personne sur deux

La moitié des personnes en situation de handicap se sent limitée lorsqu'il s'agit de conduire un véhicule à moteur et 34 % des personnes interrogées connaissent de fortes limitations. Si l'on compare les différents types de handicap, ce sont les personnes ayant un handicap auditif et celles présentant un trouble du langage qui éprouvent le plus de limitations quant à l'utilisation de véhicules à moteur.

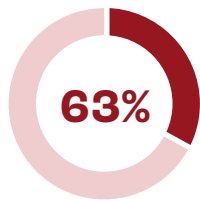
Avec mon handicap, je peux utiliser sans problème un véhicule à moteur.



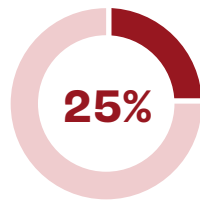
Il n'est pas possible/autorisé de conduire un véhicule à moteur

La principale raison pour laquelle les personnes en situation de handicap se sentent limitées pour utiliser un véhicule à moteur est que leur handicap les empêche de conduire.

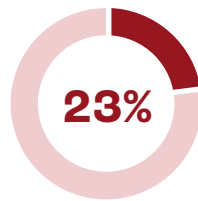
Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour utiliser un véhicule à moteur ?



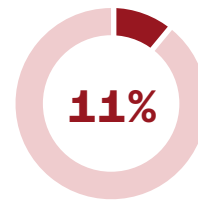
Mon handicap m'empêche de conduire un véhicule à moteur.



Autres raisons



Je n'ai pas les moyens d'acquérir un véhicule adapté.



Les places stationnement pour personnes en situation de handicap sont rares.



Je n'ai pas les moyens de payer le test d'aptitude à la conduite pour les personnes en situation de handicap.

En outre, 25 % des personnes en situation de handicap qui sont limitées pour utiliser un véhicule à moteur ont choisi la catégorie Autres raisons. Dans cette catégorie, la majorité des participantes et participants ont indiqué qu'elles ne pouvaient faire que des petits trajets et que de longs déplacements n'étaient pas concevables en raison de leur handicap. Par ailleurs, 23 % des personnes interrogées éprouvent une limitation car elles ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour acheter un véhicule adapté.

Conclusion

Dans le domaine de vie Mobilité, les personnes en situation de handicap éprouvent de fortes limitations pour ce qui est de l'utilisation des transports publics et dans leurs déplacements individuels. Elles ont davantage de difficultés à utiliser les transports publics que les personnes sans handicap¹⁵. Elles se sentent limitées en particulier lorsqu'il s'agit de monter dans le véhicule ou d'accéder, par exemple, à un arrêt. Ce constat n'est pas surprenant car, selon le rapport sur l'avancement des travaux¹⁶ concernant l'adaptation des gares et des arrêts ferroviaires publié par l'Office fédéral des transports (OFT) en 2022, seuls 52 % de tous les arrêts et gares étaient accessibles en 2021 et cette proportion devrait être de 61 % d'ici fin 2023. Or, la LHand prévoyait de rendre accessibles tous les arrêts en Suisse d'ici 2023. S'agissant des déplacements individuels, les personnes en situation de handicap rencontrent régulièrement des obstacles architecturaux, se sentant ainsi limitées. La perception de limitation dans le domaine de la vie Mobilité est accentuée encore par le fait qu'un tiers des personnes en situation de handicap est fortement limitée (34 %) quant à l'utilisation d'un véhicule à moteur, principalement car la conduite d'un véhicule à moteur n'est pas autorisée/ possible en raison du type et/ou de la gravité du handicap.

¹⁵ Cf. Office fédéral de la statistique OFS : Égalité pour les personnes handicapées, 2020.

¹⁶ Cf. Office fédéral des transports OFT : Rapport 2022 sur les programmes d'aménagement ferroviaire

Culture, sport et loisirs

42%

28%

18%

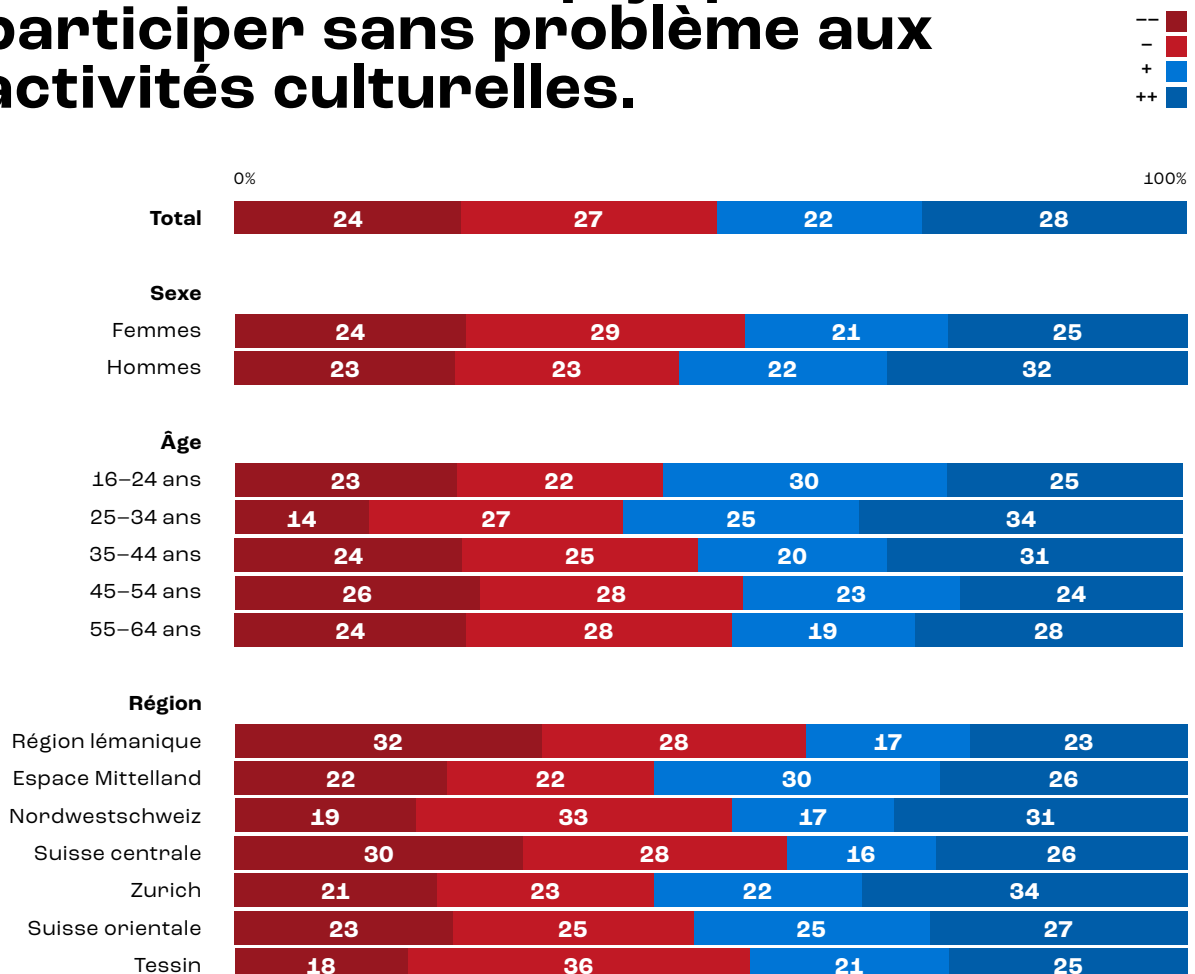
11%

Culture : un accès limité aux événements/lieux culturels et des limitations encore plus fortes pour la participation aux activités culturelles

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas toutes assister sans problème à des événements culturels (p. ex., concert, cinéma, théâtre) ou fréquenter sans problème des institutions culturelles (p. ex., musée, bibliothèque). Tandis que 39 % des personnes interrogées sont limitées pour assister à des événements, 26 % éprouvent des limitations lorsqu'elles fréquentent des institutions culturelles. Cette proportion augmente nettement quand il s'agit de participer activement aux événements culturels. Une personne en situation de handicap sur deux ne peut pas participer facilement à des activités culturelles telles que des répétitions de chorale ou de troupe de théâtre ainsi que d'autres offres participatives.

La proportion des personnes qui se sentent fortement limitées pour assister à des événements culturels est sensiblement la même quel que soit le type de handicap, à l'exception des personnes ayant un trouble du langage : ce sont elles qui éprouvent le plus souvent de fortes limitations (26 %). Lorsque les personnes en situation de handicap fréquentent des institutions culturelles, les limitations les plus fortes sont ressenties par les personnes ayant un handicap visuel, alors que celles ayant un handicap auditif sont les moins limitées. S'agissant de la participation active aux activités culturelles, les plus fortes limitations sont éprouvées par les personnes ayant un trouble du langage (44 %).

Avec mon handicap, je peux participer sans problème aux activités culturelles.

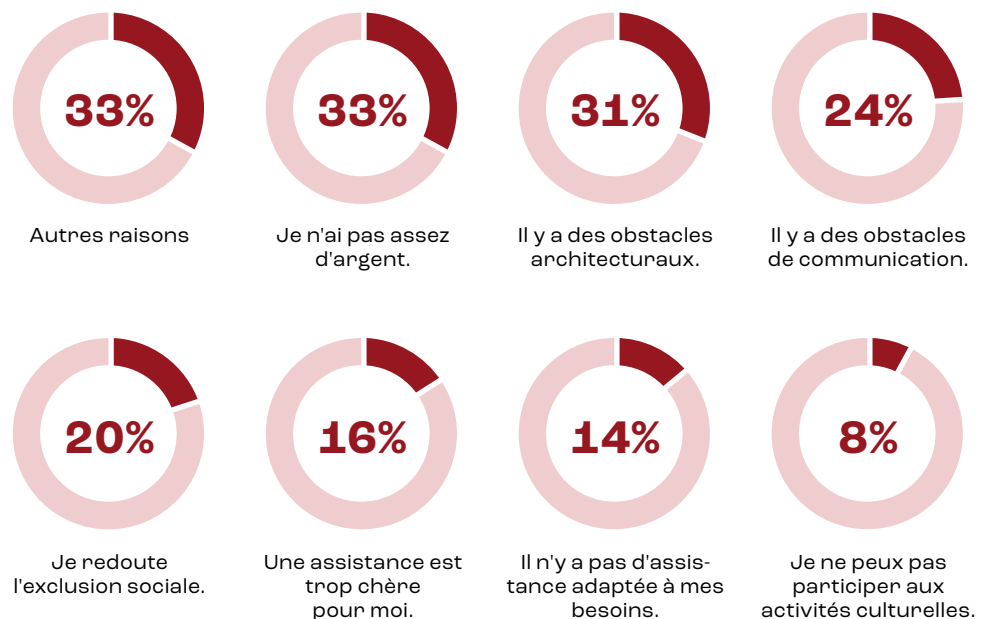


| Type de handicap | (Plusieurs réponses possibles) | | | |
|----------------------------|--------------------------------|----|----|----|
| Handicap physique | 26 | 31 | 21 | 23 |
| Handicap visuel | 18 | 30 | 27 | 25 |
| Handicap auditif | 24 | 24 | 27 | 25 |
| Handicap lié à une maladie | 32 | 27 | 21 | 20 |
| Handicap psychique | 28 | 24 | 19 | 29 |
| Handicap cognitif | 28 | 25 | 19 | 29 |
| Trouble du langage | 44 | 23 | 17 | 16 |
| Autre handicap | 26 | 29 | 18 | 26 |

Des obstacles architecturaux, un manque de moyens financiers et une situation de dépendance

Dans les trois domaines culturels, on observe que les personnes en situation de handicap se sentent limitées pour assister à des événements culturels, fréquenter des institutions culturelles ou participer activement à des activités culturelles car elles n'ont pas les ressources financières nécessaires et/ou elles rencontrent des obstacles architecturaux.

Pourquoi vous sentez-vous limité-e dans la pratique d'activités culturelles ?



En outre, la catégorie Autres raisons apparaît régulièrement parmi les trois premières raisons liées aux limitations dans le domaine de la culture. Dans cette catégorie, la majorité des participantes et participants indiquent qu'en raison de leur handicap et/ou de leur état de santé, elles considèrent que les activités, les institutions et les événements culturels sont plutôt pénibles et fatigants. En outre, elles expliquent avoir souvent besoin d'être accompagnées par une personne.

Les obstacles architecturaux constituent le motif principal de limitation avancé par les personnes ayant un handicap physique, alors que le besoin d'assistance est la première raison énoncée par les personnes ayant un handicap visuel quant aux limitations éprouvées dans le domaine de la vie Culture. Les personnes ayant un handicap auditif se sentent le plus limitées en raison des difficultés de communication.

Sport : un accès limité aux événements sportifs et des limitations encore plus fortes pour pratiquer des activités sportives

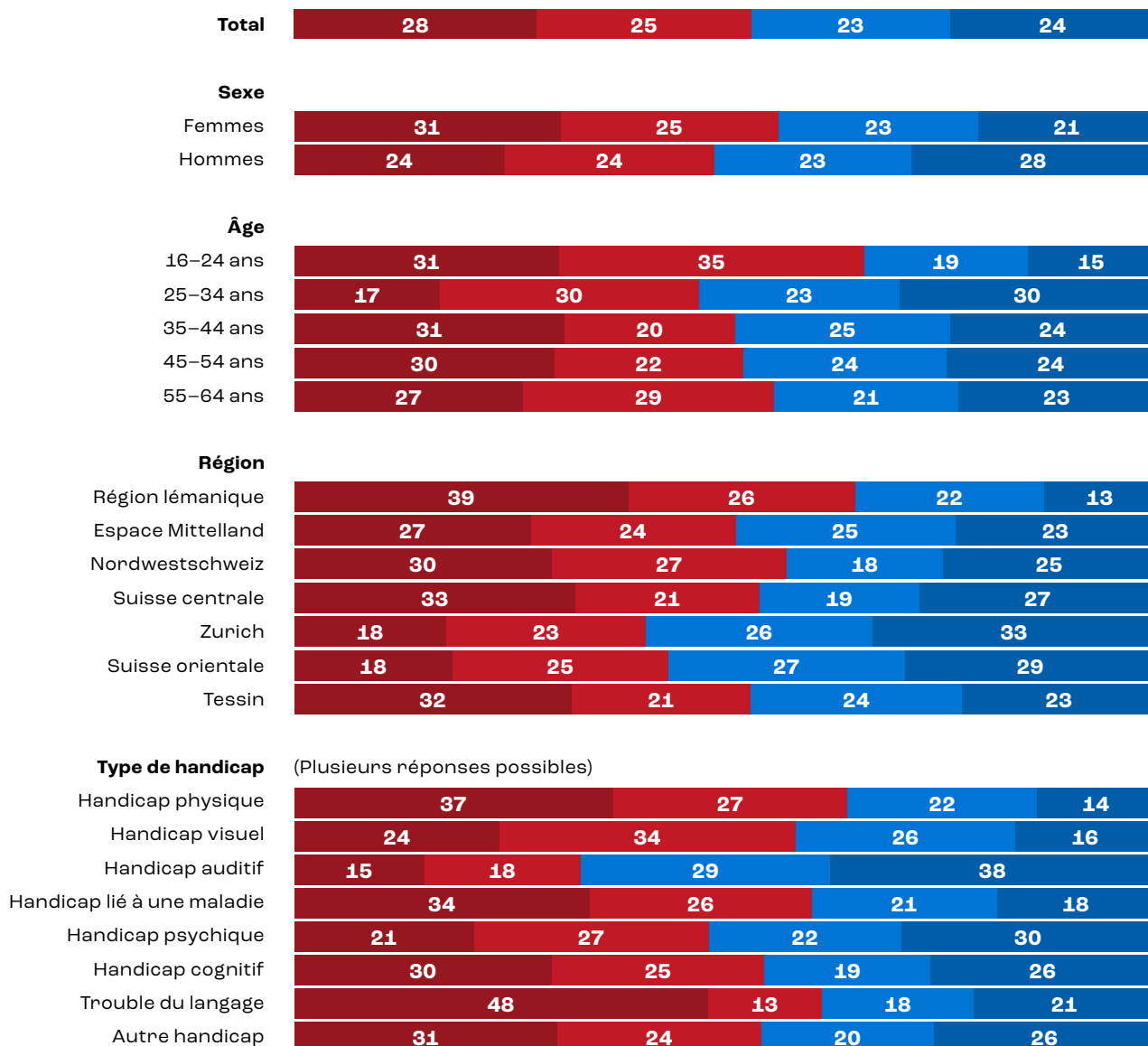
Dans le domaine du sport, la situation est similaire à celle que nous venons de décrire pour la culture. Tandis que deux personnes sur cinq se sentent limitées pour assister à des événements sportifs, la moitié éprouve des limitations lorsqu'elle souhaite pratiquer des activités sportives.

Les personnes en situation de handicap vivant dans la région zurichoise et en Suisse orientale se sentent moins limitées pour assister à des événements sportifs que celles provenant des autres régions. La tranche d'âge des 25–34 ans éprouve moins de limitations que les autres catégories d'âge. S'agissant de la pratique d'activités sportives, les personnes qui se sentent les plus limitées sont celles qui ont un trouble du langage (48 %) ou qui présentent un handicap physique (37 %).

Avec mon handicap, je peux participer sans problème aux activités sportives.

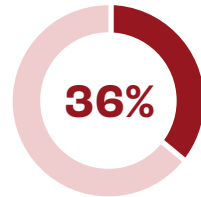


0% 100%

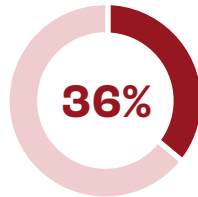


Comme dans le domaine culturel, les personnes en situation de handicap se sentent limitées dans le domaine du sport en raison des obstacles architecturaux, du manque de ressources financières et du sentiment de dépendance. Sous Autres raisons, les participantes et participants ont mentionné, ici aussi, leur état de santé ou la nécessité de se faire accompagner.

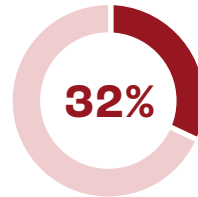
Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour pratiquer des activités sportives ?



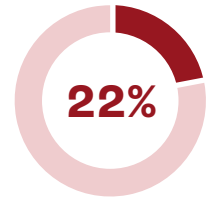
Autres raisons



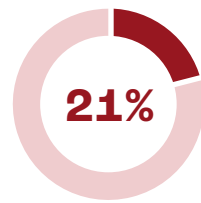
Je n'ai pas assez d'argent.



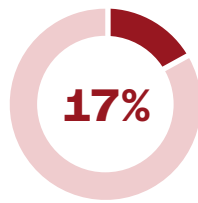
Il y a des obstacles architecturaux.



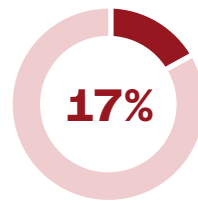
Il n'y a pas d'assistance adaptée à mes besoins.



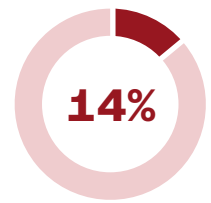
Il n'existe pas de dispositif de soutien adapté à mes besoins.



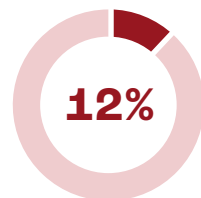
Une assistance est trop chère pour moi.



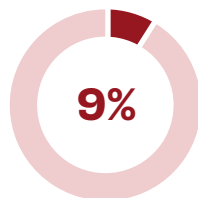
Je redoute l'exclusion sociale.



J'ai peur que le personnel me mette à l'écart.



Il y a des obstacles de communication.



Je ne peux pas participer à des activités sportives.

Loisirs : il est plutôt possible de fréquenter des restaurants, des hôtels ou d'autres lieux de loisirs

En ce qui concerne les restaurants, hôtels et autres offres de loisirs (p. ex. zoo), les résultats sont plus favorables, c'est-à-dire que les personnes en situation de handicap se sentent moins souvent limitées que dans les domaines de la culture et du sport.

9 % des personnes en situation de handicap en Suisse éprouvent de fortes limitations lorsqu'elles se rendent dans un restaurant ou à l'hôtel, ou lorsqu'elles fréquentent d'autres lieux de loisirs. La tranche d'âge des 16-24 ans est celle qui se sent la plus limitée (22 %).

Avec mon handicap, je peux faire sans problème d'autres loisirs.



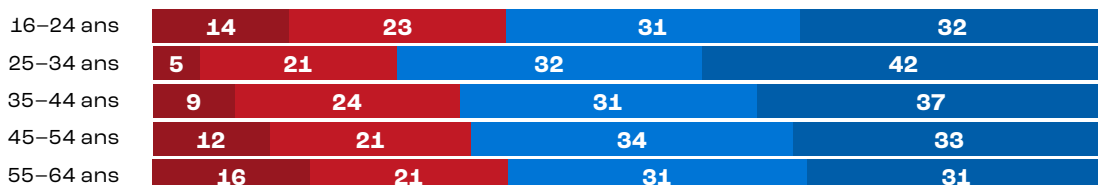
0% 100%



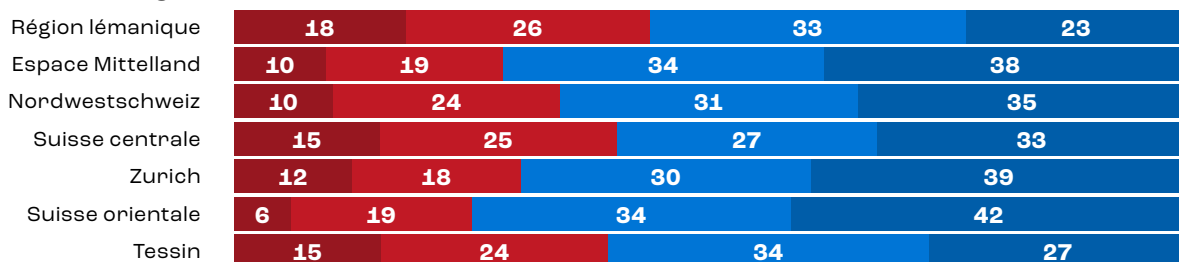
Sexe



Âge

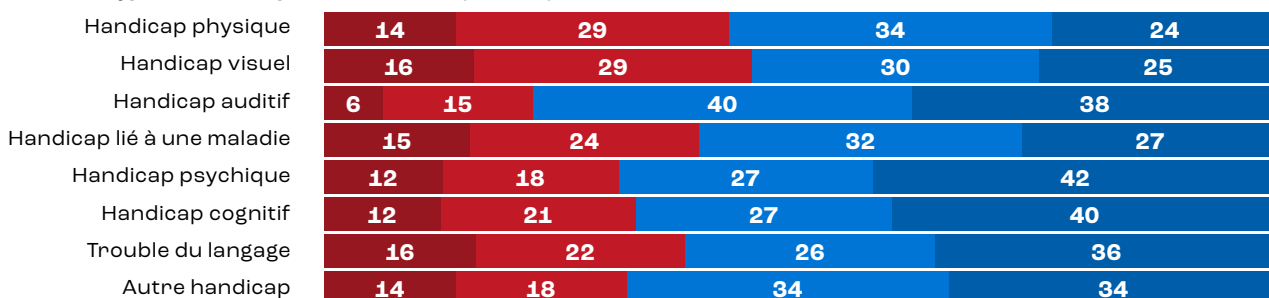


Région



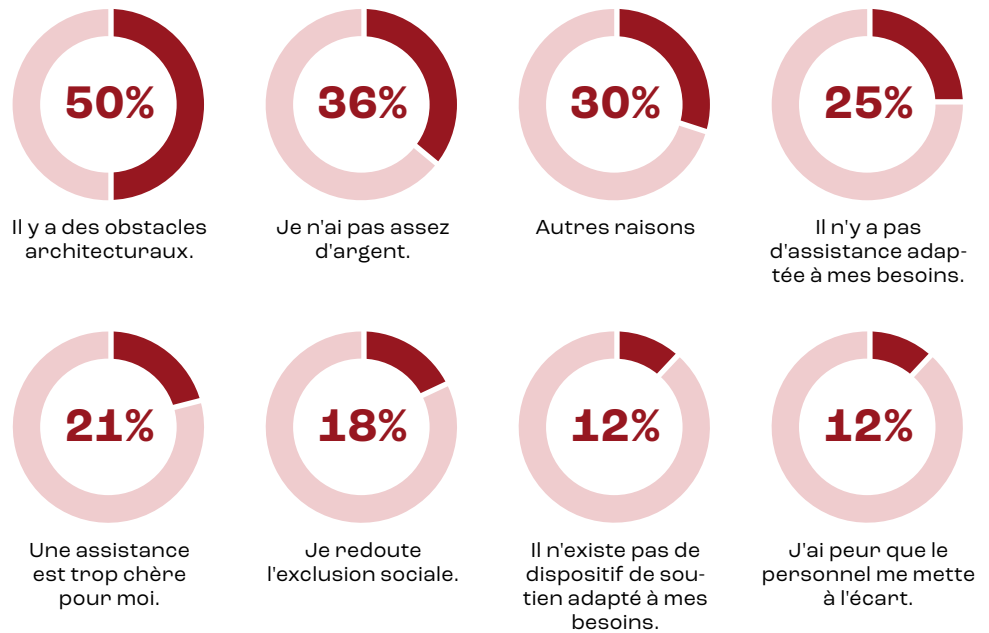
Type de handicap

(Plusieurs réponses possibles)



Comme dans les domaines de la culture et du sport, les personnes en situation de handicap connaissent des limitations essentiellement en raison des obstacles architecturaux, du manque de moyens financiers et du sentiment de dépendance. Dans la catégorie Autres raisons, les participantes et participants ont également évoqué comme raisons principales leur état de santé ou la nécessité de se faire accompagner.

Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour fréquenter d'autres lieux de loisirs ?



Conclusion

Deux personnes en situation de handicap sur cinq se sentent fortement limitées dans le domaine de la vie Culture, sport et loisirs. Tandis que deux personnes en situation de handicap sur cinq éprouvent des limitations pour assister à des événements, pas moins de la moitié se sent limitée dans la pratique d'activités culturelles ou sportives. Les raisons principales avancées sont le manque de ressources financières, les obstacles architecturaux ainsi que le stress physique et psychique. Les limitations ressenties pour pratiquer des activités culturelles ou sportives se reflètent également dans la participation à la vie associative. En effet, les personnes en situation de handicap participent nettement moins à la vie associative que les personnes sans handicap¹⁷. Si l'on compare les trois sous-domaines que sont la culture, le sport et les loisirs, c'est ce dernier, à savoir les restaurants, les hôtels et les autres offres de loisirs, qui affiche les meilleurs résultats, c'est-à-dire où les limitations sont les moins perceptibles. Il n'en reste pas moins que, selon l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)¹⁸ publiée par l'OFS, les personnes en situation de handicap partent moins souvent en vacances et sont moins satisfaites des offres de loisirs que les personnes sans handicap.

¹⁷ Cf. Office fédéral de la statistique OFS : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), 2020.

¹⁸ Cf. Office fédéral de la statistique OFS : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), 2020.

Relations sociales

18%

24%

25%

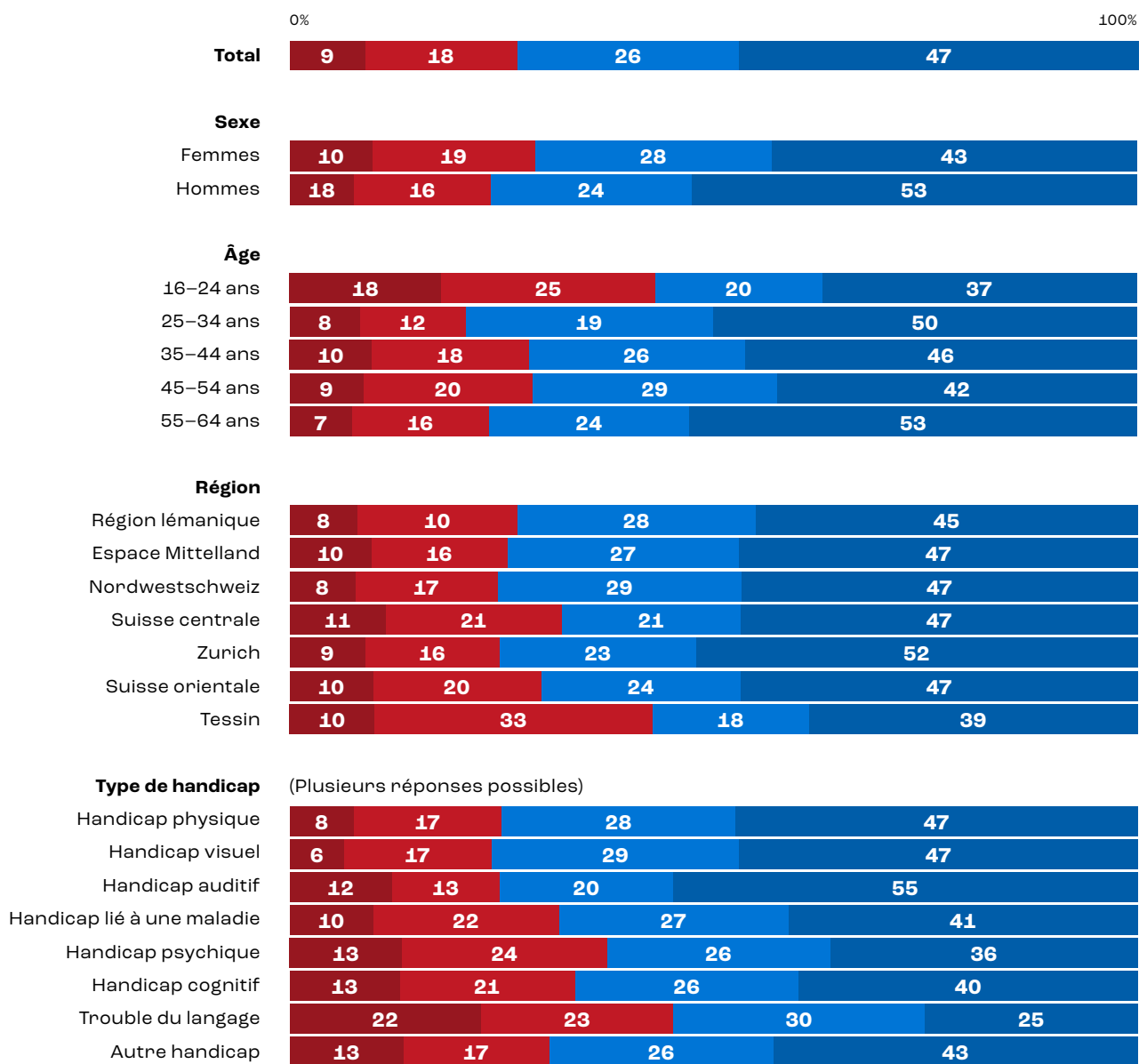
33%

Des limitations dans les amitiés

Dans le domaine de la vie Relations sociales, une personne en situation de handicap sur quatre ressent des limitations en raison de son handicap et doit renoncer à des amitiés.

Si l'on compare la prévalence dans les tranches d'âge, ce sont les 16-24 ans qui éprouvent les limitations les plus importantes, indiquant être empêchés d'avoir des amitiés.

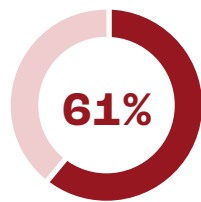
Je ne dois pas renoncer à des amitiés en raison de mon handicap.



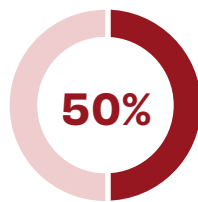
La difficulté de nouer et d'entretenir des amitiés

Entretenir des amitiés est la plus grande difficulté pour les personnes en situation de handicap qui ont l'impression de devoir renoncer à des amitiés ; les personnes interrogées indiquent que leur handicap rend les choses plus difficiles (61 %).

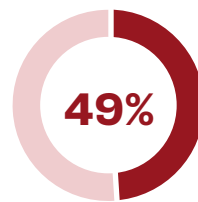
Pourquoi avez-vous le sentiment d'être empêché-e d'avoir des amitiés ?



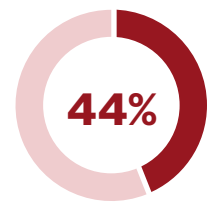
En raison de mon handicap, il m'est difficile d'entretenir des amitiés.



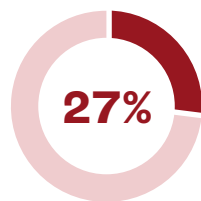
En raison de mon handicap, il m'est difficile de nouer des amitiés.



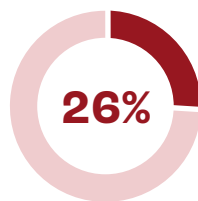
En raison de mon handicap, les gens sont distants avec moi.



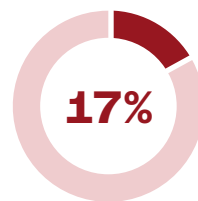
J'ai peur d'être un fardeau pour mes ami-e-s.



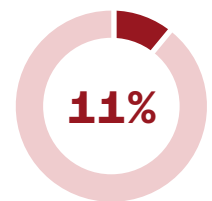
Autres raisons



Il y a des obstacles architecturaux.



La plupart du temps, je ne peux rencontrer que des personnes en situation de handicap.



Il n'y a pas d'assistance adaptée à mes besoins.

En outre, environ la moitié des personnes en situation de handicap qui éprouvent des limitations dans les amitiés expliquent que les gens sont distants avec elles à cause de leur handicap, qu'il est généralement difficile de nouer des amitiés et qu'elles ont peur d'être un fardeau pour leurs amies et amis dans les activités sociales.

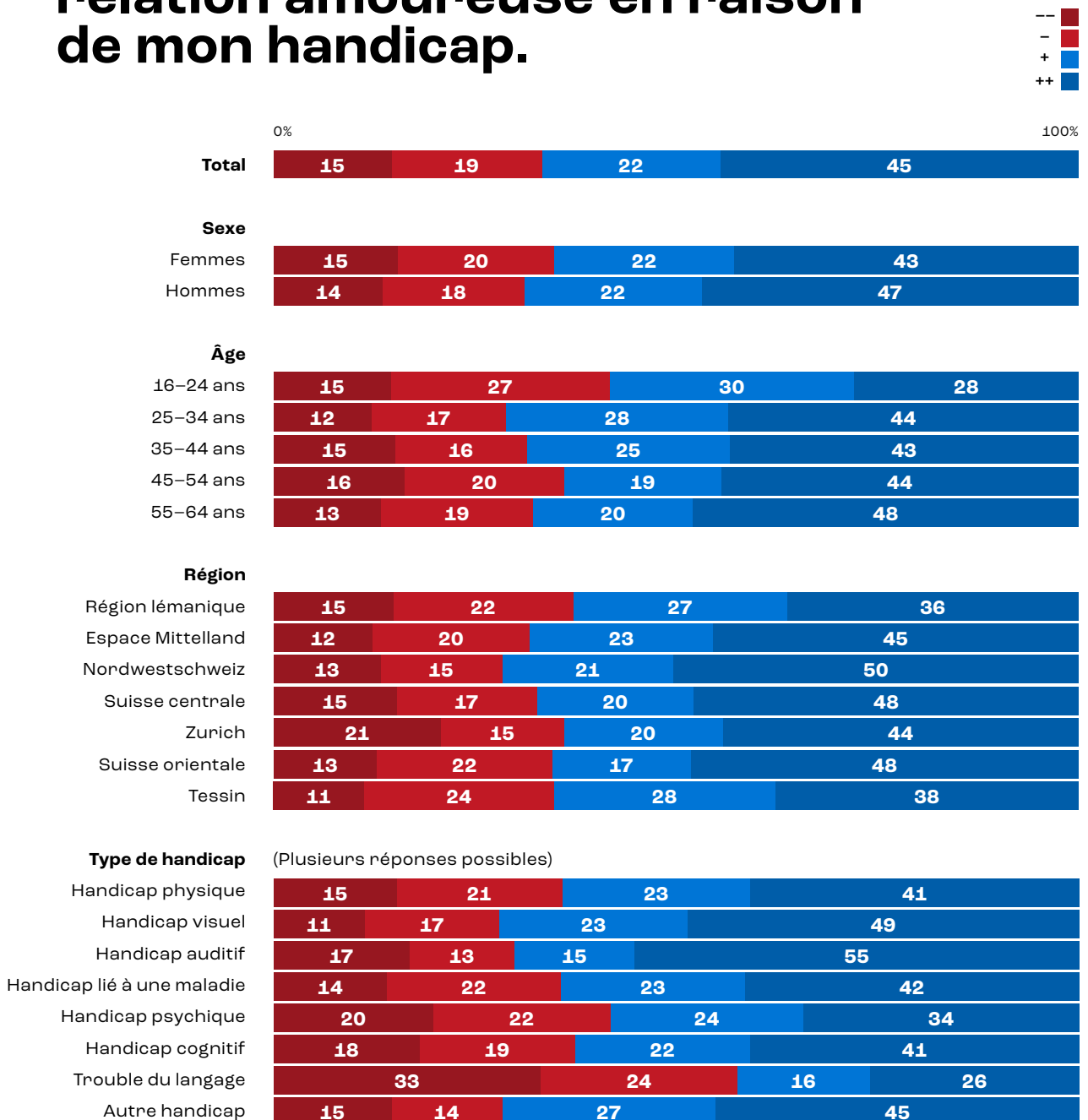
Des analyses plus poussées montrent que la tranche d'âge des 16–24 ans indique en premier lieu avoir de la difficulté à nouer des amitiés. Les personnes de plus de 35 ans mentionnent davantage le fait qu'il est difficile d'entretenir des amitiés. Quant aux 25–34 ans, ils ont le plus souvent peur d'être un fardeau.

Une difficulté encore plus grande de nouer et d'entretenir des relations amoureuses

Parallèlement aux limitations ressenties avec les amitiés, environ une personne en situation de handicap en Suisse sur trois se sent limitée en ce qui concerne ses relations amoureuses, c'est-à-dire qu'elle indique être empêchée d'avoir des relations amoureuses en raison de son handicap.

Si l'on compare les types de handicap, on observe que ce sont les personnes ayant un trouble du langage qui connaissent les limitations les plus fortes : une personne sur trois se sent très fortement limitée et doit renoncer à une relation amoureuse.

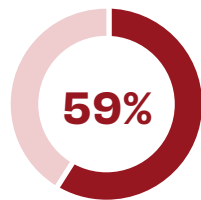
Je ne dois pas renoncer à une relation amoureuse en raison de mon handicap.



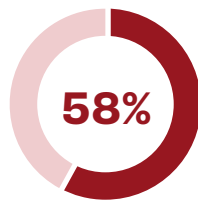
Les craintes dominant

Les raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap ont le sentiment de devoir renoncer à relation amoureuse sont souvent liées à des craintes.

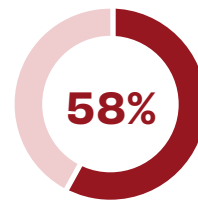
Pourquoi avez-vous le sentiment d'être empêché-e d'avoir des relations amoureuses ?



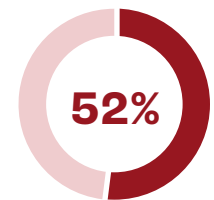
J'ai peur de ne pas être à la hauteur des exigences de ma compagne ou de mon compagnon.



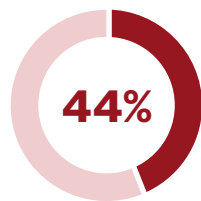
J'ai peur d'être un fardeau pour ma compagne ou mon compagnon.



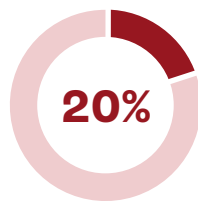
En raison de mon handicap, il m'est difficile de nouer des relations amoureuses.



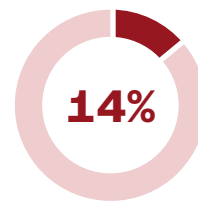
En raison de mon handicap, il m'est difficile d'entretenir des relations amoureuses.



En raison de mon handicap, les gens sont distants avec moi.



Autres raisons



La plupart du temps, je ne peux rencontrer que des personnes en situation de handicap.

Ainsi, près de deux personnes sur trois qui se sentent limitées ont peur de ne pas être à la hauteur des exigences de leur compagne ou compagnon. Dans les mêmes proportions, elles expliquent qu'en raison de leur handicap, il n'est pas facile de nouer une relation et qu'elles craignent d'être un fardeau pour leur partenaire.

Conclusion

Dans le domaine des relations sociales, la majorité des personnes en situation de handicap ne se sent pas fortement limitée. En particulier dans le cas des amitiés, trois personnes sur quatre indiquent ne pas percevoir de limitation ou seulement dans une moindre mesure. Toutefois, certaines personnes trouvent qu'il est difficile de nouer ou d'entretenir des amitiés en raison de leur handicap. En outre, les personnes en situation de handicap sont davantage limitées que celles sans handicap et indiquent, dans l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) publiée par l'OFS¹⁹, qu'elles sont moins satisfaites de leurs relations personnelles et qu'elles se sentent plus souvent seules. Par ailleurs, les difficultés sont plus importantes pour ce qui est des relations amoureuses : une personne en situation de handicap sur trois estime qu'elle est limitée, la principale raison étant la crainte de ne pas être à la hauteur des exigences de sa compagne ou de son compagnon.

19 Cf. Office fédéral de la statistique OFS : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), 2020.

Santé

10%

15%

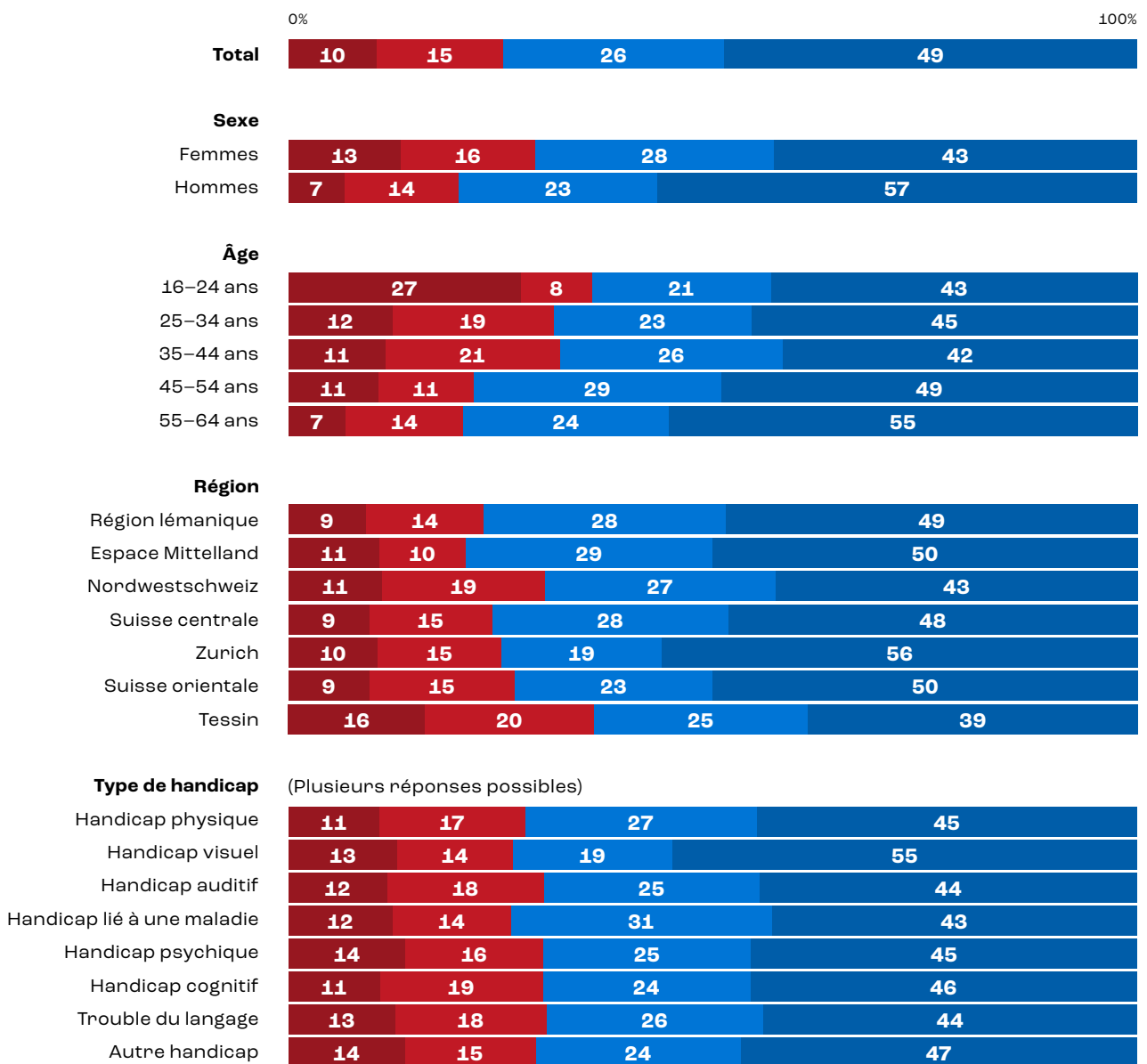
26%

49%

Des limitations ressenties dans le système de santé (visites médicales ou séjours à l'hôpital)

Une personne en situation de handicap sur quatre se sent discriminée dans le système de santé suisse. Si l'on compare les catégories d'âge, on observe que les 16-24 ans sont nettement plus nombreux à ressentir une forte discrimination (27 %). Par ailleurs, les personnes ayant un handicap grave se sentent plus souvent fortement discriminées (18 %) que celles ayant un handicap léger ou moyen (8 % dans les deux cas).

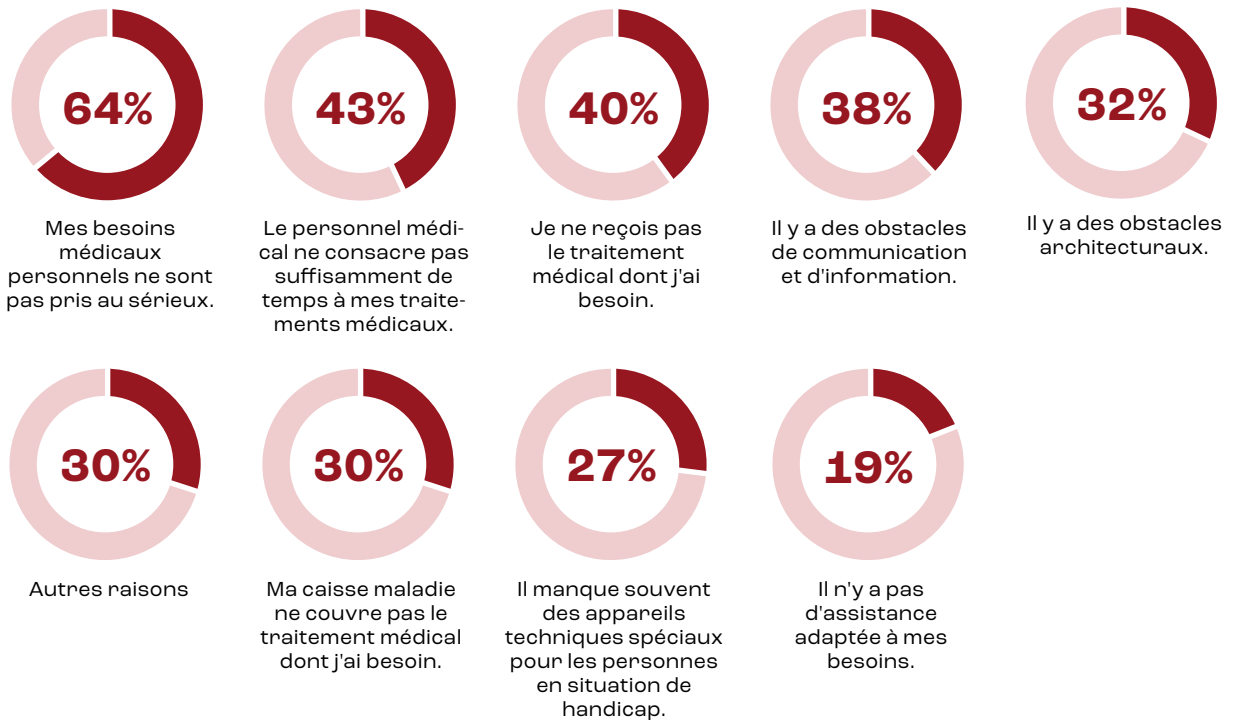
En tant que personne en situation de handicap, je ne me sens pas discriminé-e dans le système de santé.



Le sentiment de ne pas être pris au sérieux domine

Environ deux personnes en situation de handicap sur trois expliquent la discrimination vécue en premier lieu par le fait que, même si elles parlent de leurs besoins médicaux avec le personnel médical, elles ne sont pas prises au sérieux.

Pourquoi vous sentez-vous discriminé-e dans le système de santé ?



En outre, deux personnes se sentant limitées sur cinq indiquent que le personnel médical ne consacre pas suffisamment de temps pour les traiter et ne prend pas assez en considération les besoins médicaux personnels, et qu'il existe des obstacles de communication et d'information ainsi que des obstacles architecturaux dans les services médicaux.

Conclusion

Dans le domaine de la santé également, la situation est relativement bonne par rapport aux autres domaines de la vie. Trois personnes sur quatre ne se sentent pas ou plutôt pas discriminées dans le système de santé suisse. On observe toutefois quelques différences. Les plus jeunes (16–24 ans) sont les plus concernés : ils sont 27 % à ressentir une forte discrimination. Les personnes ayant un handicap grave se sentent également plus souvent fortement discriminées (18 %) que celles ayant un handicap léger ou moyen (8 %). La raison principale de ce sentiment de discrimination tient généralement au fait que les besoins des personnes en situation de handicap ne sont pas pris au sérieux par le personnel médical. De plus, presque la moitié des personnes interrogées ont le sentiment de ne pas être impliquées dans les décisions du médecin de famille, de ne pas se faire expliquer les choses de manière compréhensible et que l'on ne leur consacre pas assez de temps²⁰. Toutefois, l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) publiée par l'OFS en 2013 relève que les personnes en situation de handicap sont comparativement encore plus fortement limitées. Elles doivent ainsi plus souvent renoncer à des prestations médicales que les personnes sans handicap.

²⁰ Cf. Pahud, O. : Expérience de la population âgée de 18 ans et plus avec le système de santé – Situation en Suisse et comparaison internationale, 2020.

Politique

50%

26%

13%

12%

De faibles limitations lors des votations et des élections

Deux personnes en situation de handicap sur trois peuvent participer sans problème aux votations ainsi qu'aux élections des candidates et candidats politiques en Suisse. Il est à noter que 17 % des personnes en situation de handicap se sentent limitées.

Une comparaison plus approfondie entre les types de handicap montre que les personnes ayant un trouble du langage (31 %) ou celles présentant un handicap cognitif (20 %) perçoivent plus fréquemment une forte limitation que les personnes ayant un autre handicap. En outre, les personnes en situation de handicap qui vivent dans un home/une institution connaissent plus fréquemment de fortes limitations (17 %) que celles vivant dans un ménage privé (7 %).

Avec mon handicap, je peux participer sans problème aux votations ainsi qu'aux élections des candidates et candidats politiques.



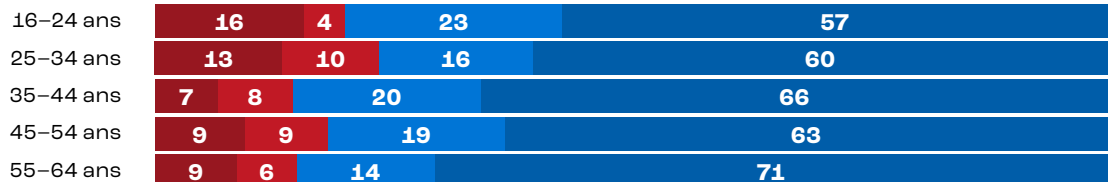
0% 100%



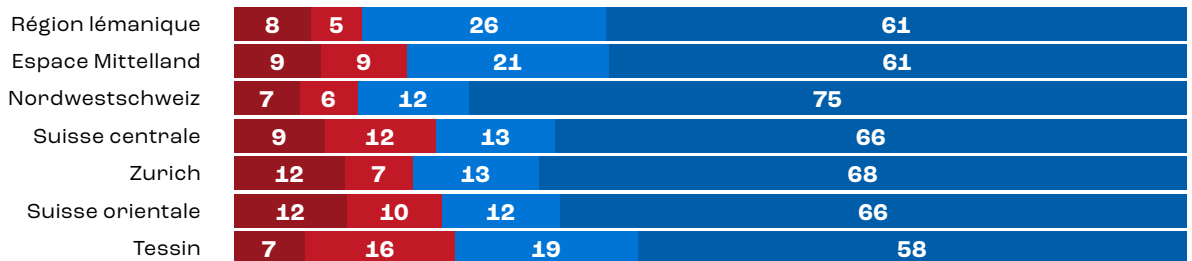
Sexe



Âge

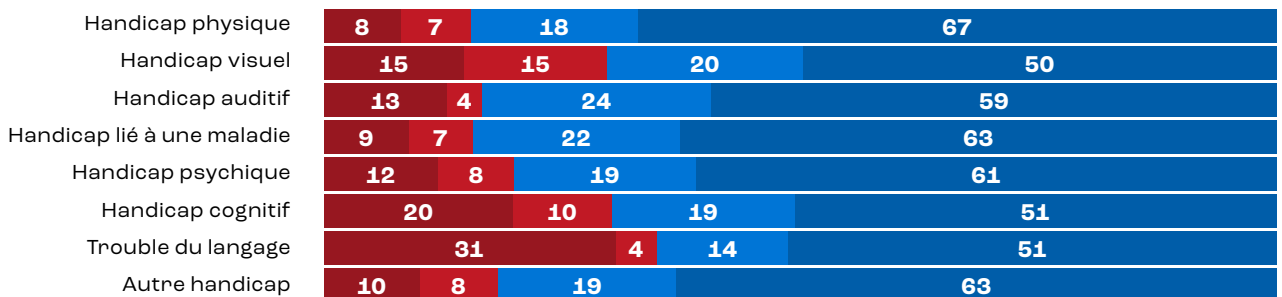


Région



Type de handicap

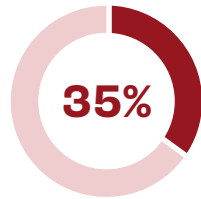
(Plusieurs réponses possibles)



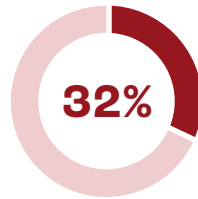
Des obstacles pour les informations

Les personnes en situation de handicap qui se sentent limitées pour participer à des élections ou à des votations indiquent comme raison la plus fréquente le fait qu'elles rencontrent des obstacles pour accéder aux informations et que, par exemple, elles ne comprennent pas le matériel de vote.

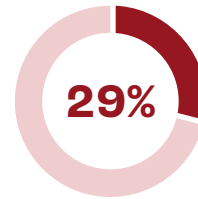
Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour voter et élire ?



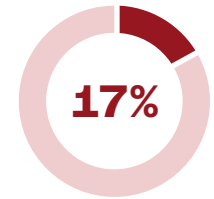
Il est difficile pour moi de comprendre les documents.



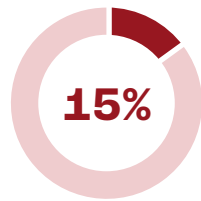
Autres raisons



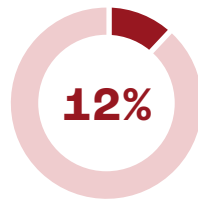
J'ai besoin d'aide pour remplir les documents.



Il n'y a pas d'assistance adaptée à mes besoins.



Selon la loi, je suis privé-e du droit de vote et d'éligibilité.



Il y a des obstacles architecturaux.

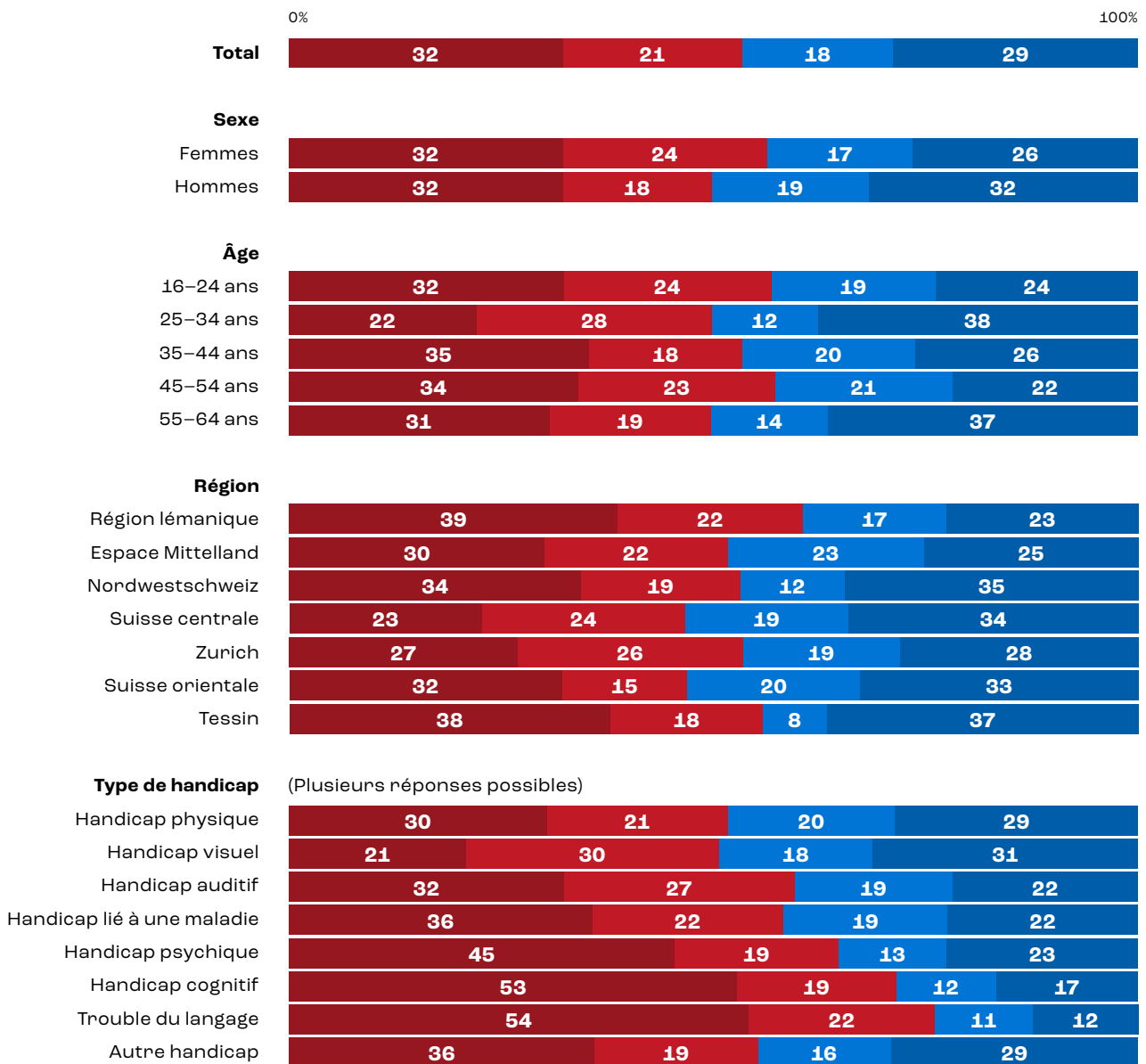
En outre, la catégorie Autres raisons a été retenue par plus d'une personne sur trois se sentant limitée. Une analyse plus poussée montre que le mode de scrutin est généralement trop complexe et très exigeant, et qu'il nécessite beaucoup d'énergie, ce qui est parfois incompatible avec le handicap individuel. De plus, les limitations en termes de mobilité ont également une incidence sur les possibilités de participer à la vie politique. Par ailleurs, 29 % des personnes interrogées ne peuvent pas remplir les documents de vote et d'élection sans aide et se sentent ainsi blessées dans leur droit de voter en secret.

De fortes limitations pour se présenter à une fonction publique

Plus de la moitié des personnes interrogées se sentent fortement (32 %) ou plutôt (21 %) limitées en raison de leur handicap pour se présenter à une fonction publique.

Ici aussi, une comparaison entre les types de handicap montre que les personnes ayant un handicap cognitif (53 %) et celles ayant un trouble du langage (54 %) perçoivent plus souvent de fortes limitations que les personnes présentant une autre forme de handicap.

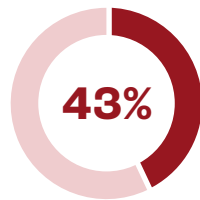
Avec mon handicap, je peux proposer sans problème ma candidature pour une fonction publique.



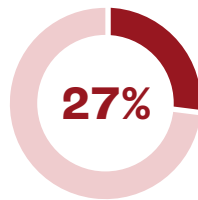
Le sentiment que le handicap empêche de proposer sa candidature

À la question de savoir pourquoi les personnes en situation de handicap se sentent limitées pour se présenter à une fonction publique, c'est surtout la réponse Autres raisons qui a été retenue. Une analyse approfondie des réponses ouvertes montre que les personnes interrogées ont le sentiment que leur handicap et/ou leur état de santé les empêchent de proposer leur candidature à une fonction publique. En outre, il a plusieurs fois été mentionné que les structures dans le cadre d'une fonction publique ne sont pas accessibles. Ainsi, il faudrait davantage de pauses concernant les processus de travail et les séances, ou les contenus sont considérés comme étant trop exigeants ou complexes.

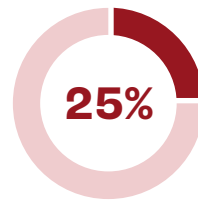
Pourquoi vous sentez-vous limité-e pour vous présenter à une fonction publique ?



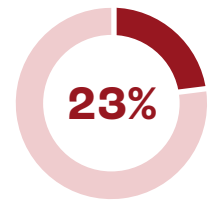
Autres raisons



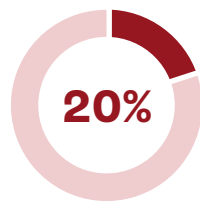
Les personnes en situation de handicap ne sont pas acceptées dans une fonction publique.



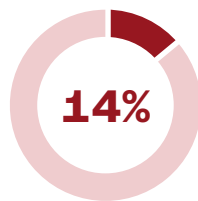
Il y a des obstacles d'information et de communication.



Il y a des obstacles architecturaux.



Si je m'engage dans une fonction publique, je ne perçois plus ma rente AI.



Il n'y a pas d'assistance adaptée à mes besoins.

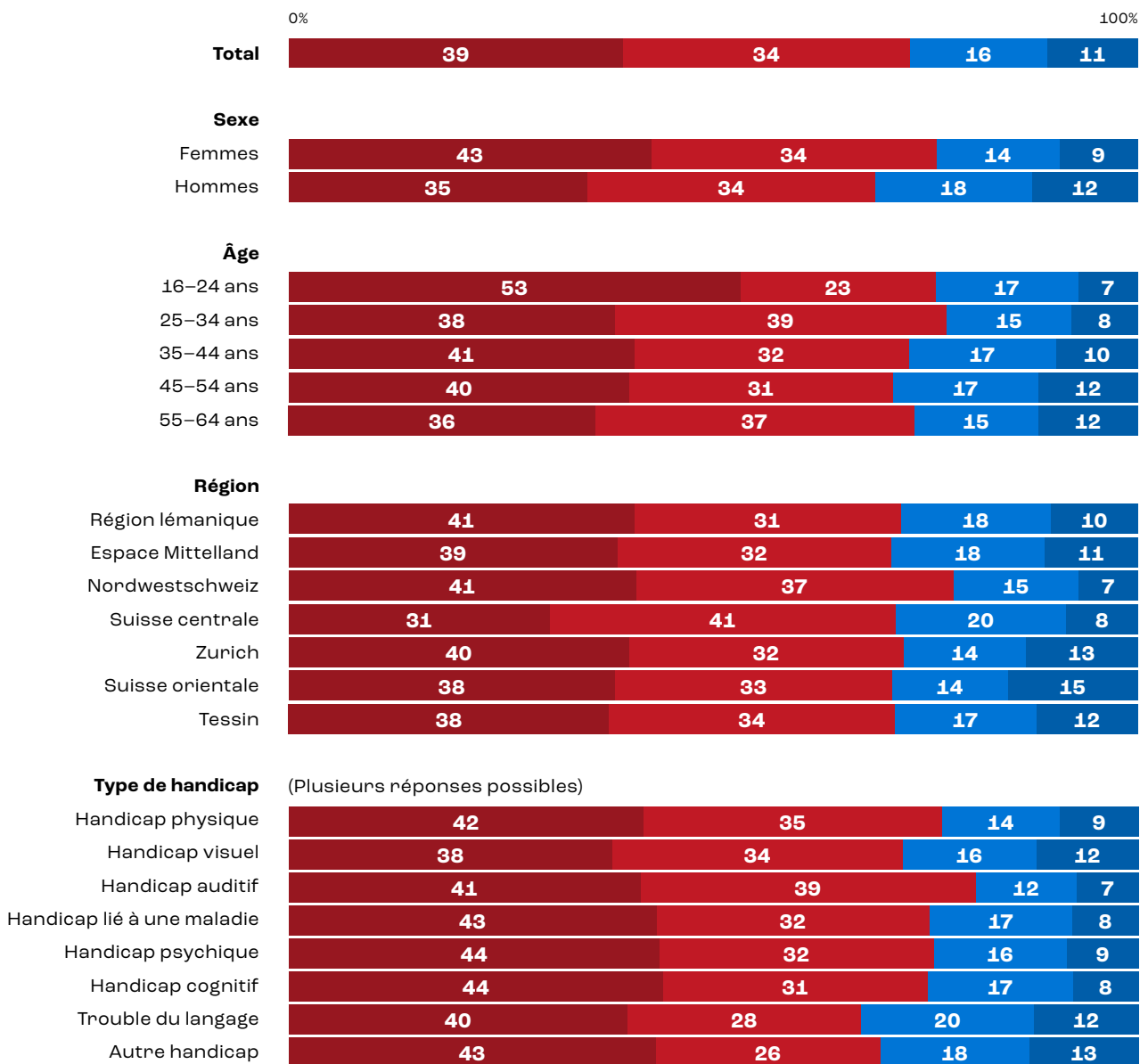
En outre, 27 % des personnes interrogées estiment que les gens pensent que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas occuper une fonction publique. Une personne en situation de handicap sur quatre est d'avis que, dans une fonction publique, elles ont besoin d'informations et de communication, mais que ces contenus sont difficilement accessibles.

Les personnes en situation de handicap se sentent très peu représentées en politique suisse

Près de trois personnes en situation de handicap en Suisse sur quatre ne se sentent pas du tout (39 %) ou pas suffisamment représentées (34 %) en politique. Ce faible sentiment de représentation s'observe dans les mêmes proportions quels que soient le type de handicap et la région.

Les femmes en situation de handicap ont tendance à se sentir moins représentées que les hommes en situation de handicap. Une comparaison entre les tranches d'âge montre en outre que les 16-24 ans sont plus nombreux à ne pas se sentir représentés du tout que dans les autres catégories d'âge.

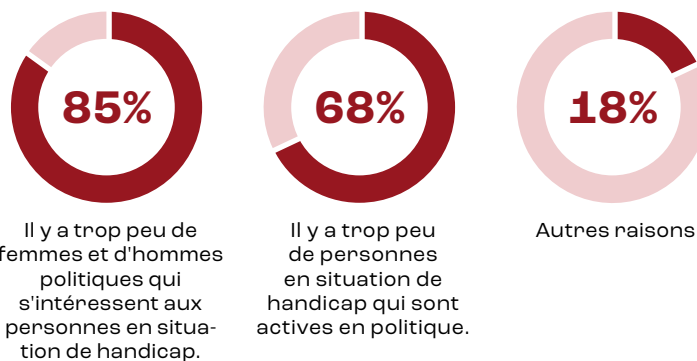
En tant que personne en situation de handicap, je me sens bien représenté-e en politique.



Les femmes et les hommes politiques n'en font pas assez pour les personnes en situation de handicap

Les raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap ne se sentent pas suffisamment représentées apparaissent très clairement. Plus de quatre personnes se sentant sous-représentées sur cinq pensent que les femmes et les hommes politiques ne parlent pas suffisamment des personnes en situation de handicap et qu'ils n'en font pas assez pour elles.

Pourquoi ne vous sentez-vous pas suffisamment représenté-e en politique ?



En outre, plus de deux personnes sur trois estiment qu'il y a trop peu de personnes en situation de handicap en politique. Enfin, 18 % des personnes interrogées ont retenu la catégorie Autres raisons, indiquant à maintes reprises que les femmes et les hommes politiques parlent trop peu avec les personnes en situation de handicap et ne tiennent pas suffisamment compte de leurs besoins.

Conclusion

Les personnes en situation de handicap ont autant d'intérêt pour la politique que le reste de la population suisse, comme le montre l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) publiée par l'OFS en 2022²¹. Toutefois, cet intérêt pour la politique s'accompagne d'un sentiment largement répandu : les personnes en situation de handicap ne se sentent pas suffisamment représentées en politique suisse. C'est le cas de près de trois personnes sur quatre. C'est parmi les jeunes (16–24 ans) que ce sentiment est le plus répandu. Il n'est guère surprenant de constater que les jeunes se sentent moins représentés. Une récente étude du canton de Zurich relative à la jeunesse et à la politique²² est parvenue au même constat. Notre enquête montre que, si les personnes en situation de handicap ont le sentiment de ne pas être suffisamment représentées, c'est surtout parce que la majorité d'entre elles pensent que les femmes et les hommes politiques parlent trop peu, non seulement, des personnes en situation de handicap, mais aussi avec elles, et qu'ils n'en font pas assez pour elles. En outre, l'analyse du domaine de la vie Politique montre qu'une personne en situation de handicap sur trois est persuadée qu'elle ne peut pas aisément se présenter à une fonction publique. En revanche, les limitations ressenties sont nettement moins importantes pour ce qui est des votations et des élections. Deux personnes en situation de handicap en Suisse sur trois peuvent facilement participer aux votations ou

²¹ Cf. Office fédéral de la statistique OFS : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), 2022.

²² Cf. Madeux, A., Lüssi, P., Tanner, R. & Vogel, V. : Jugend und Politik im Kanton Zürich, 2021 (en allemand uniquement).

aux élections de candidates et de candidats. Ce faible sentiment de limitation ressort également de l'enquête SILC 2022, dans laquelle les personnes en situation de handicap qui ont le droit de vote indiquent avoir participé à 7 votations sur 10. La proportion n'est que légèrement supérieure parmi le reste de la population ayant le droit de vote (7,4 votations sur 10)²³.

23 Cf. Office fédéral de la statistique OFS : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), 2022.

Information et communication

9%

16%

26%

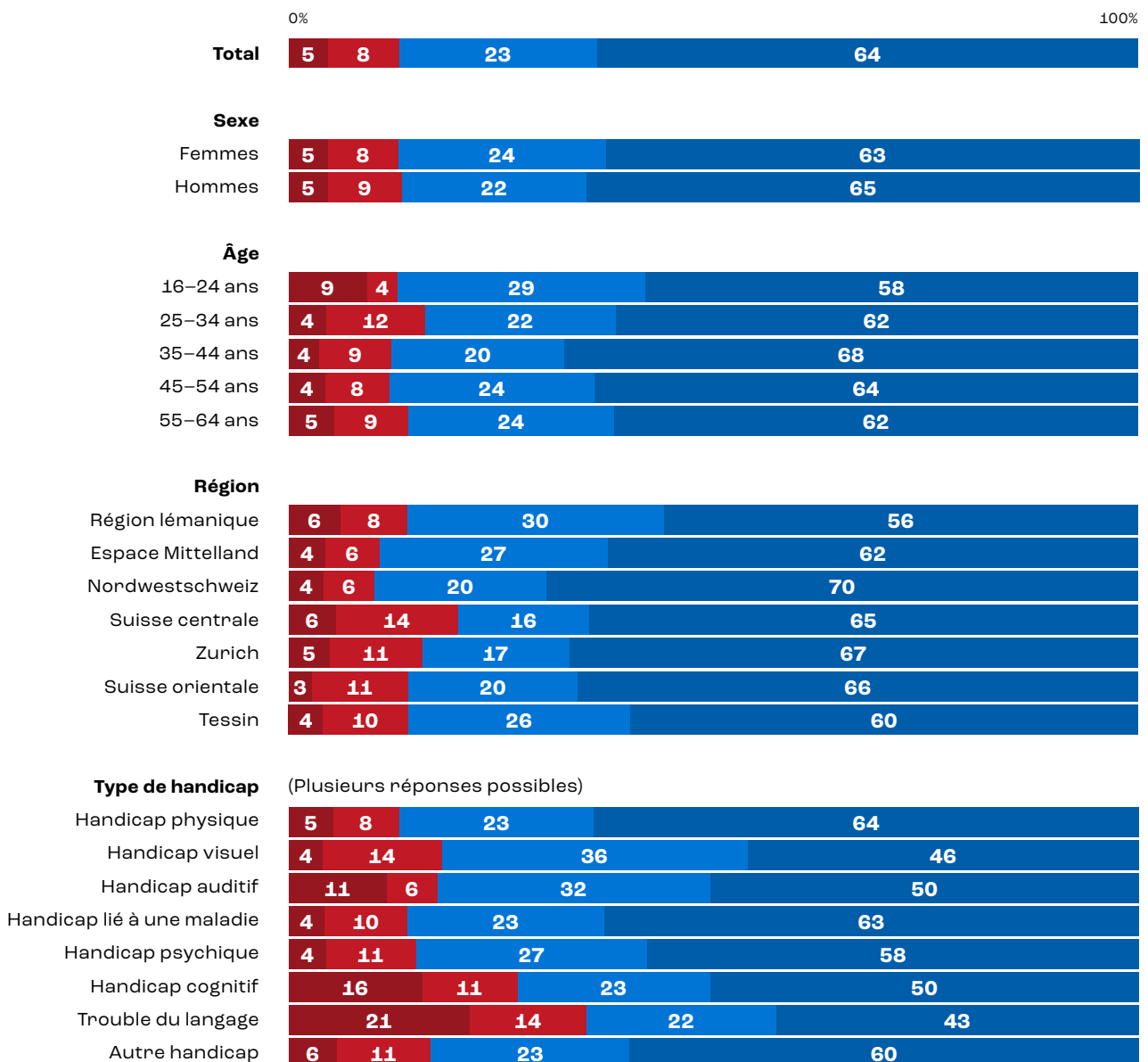
48%

Une part importante des personnes en situation de handicap en Suisse peut obtenir et assimiler des informations sans problème

Deux personnes en situation de handicap en Suisse sur trois ne se sentent pas limitées en matière d'information et indiquent pouvoir s'informer sans problème avec leur handicap – par exemple sur les autorités, les actions au supermarché ou l'actualité quotidienne. Seules 5 % des personnes interrogées éprouvent de fortes limitations dans ce domaine.

Si l'on compare les différents types de handicap, on note que les fortes limitations sont davantage ressenties par les personnes présentant un trouble du langage (21 %) ou un handicap cognitif (16 %) que les personnes ayant une autre forme de handicap. Par ailleurs, les personnes vivant dans un home se sentent plus souvent fortement limitées que celles résidant dans un logement privé.

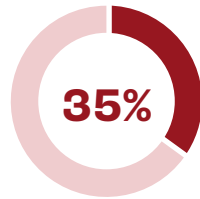
Avec mon handicap, je peux m'informer sans problème.



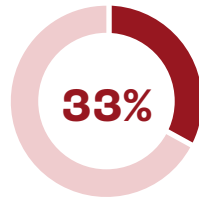
De la difficulté à identifier des sources d'information fiables

La principale raison pour laquelle les personnes en situation de handicap se sentent parfois limitées pour s'informer réside dans le fait qu'il n'est pas facile pour elles de savoir quelles sources d'information sont fiables.

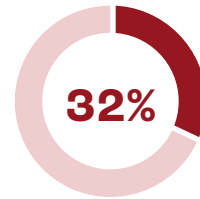
Pourquoi vous sentez-vous limité-e dans la recherche d'informations ?



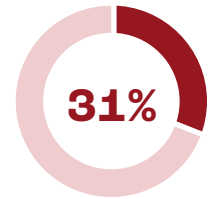
Il m'est difficile d'identifier des sources d'information fiables.



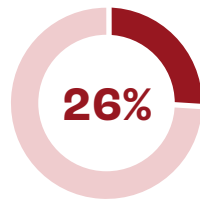
Je n'ai pas de moyens auxiliaires.



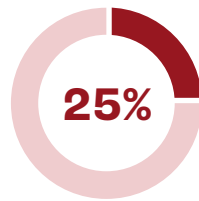
Il m'est difficile de trouver des sources d'information fiables.



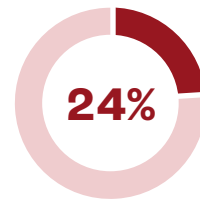
Autres raisons



Je rencontre des obstacles pour accéder aux informations courantes.



J'ai peur de poser des questions si je ne trouve pas d'informations.



Il y a trop peu de sources d'information.

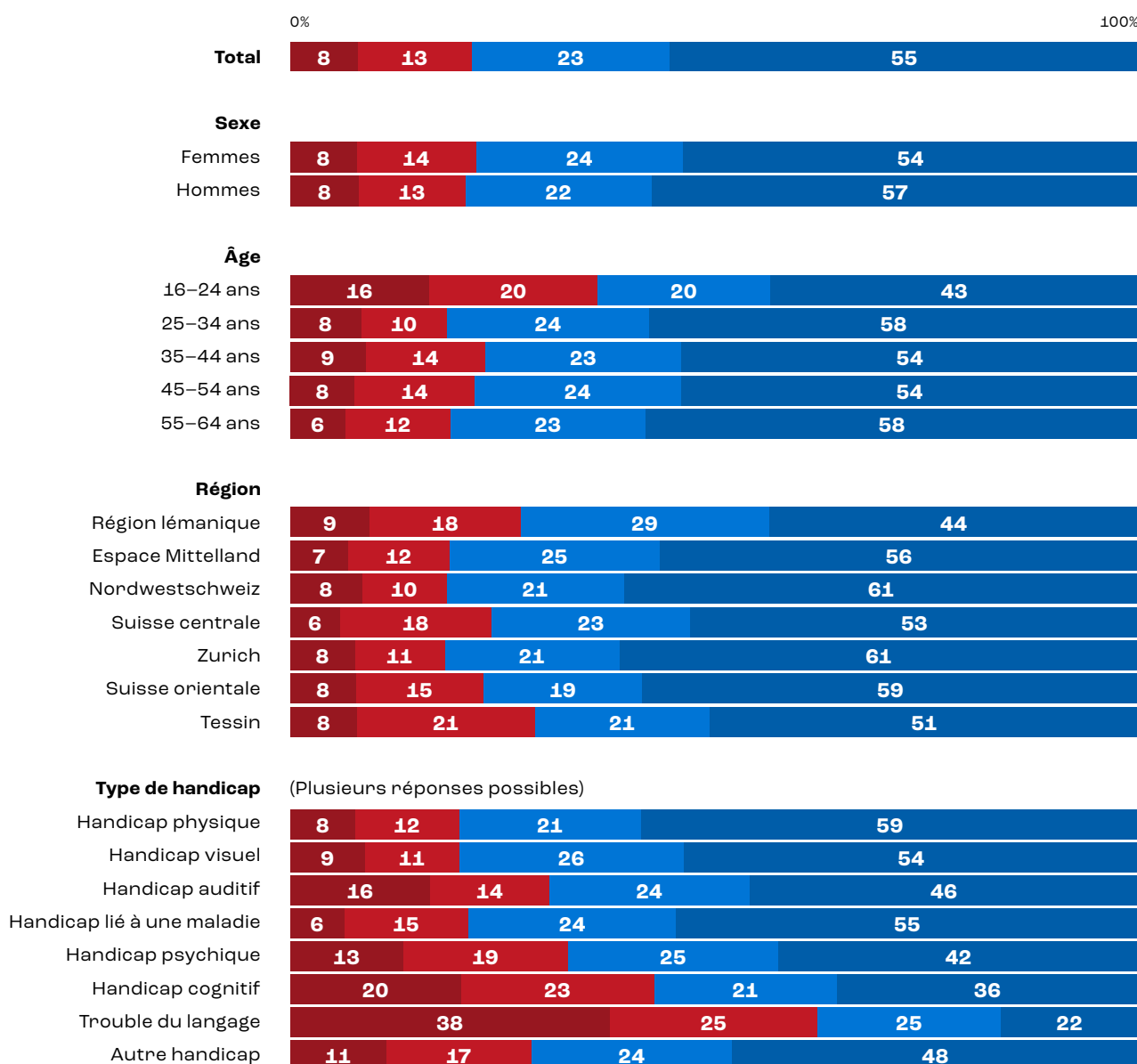
En outre, un tiers des personnes se sentant limitées dans le domaine de l'information ont besoin de moyens auxiliaires (p. ex. applications spéciales ou lecteurs d'écran), qui ne sont pas toujours disponibles, et ont des difficultés à trouver des sources d'information fiables ou officielles. Par ailleurs, la majorité des personnes ayant retenu la catégorie Autres raisons ont indiqué qu'avec la quantité d'informations et de sources d'information, elles avaient encore davantage l'impression d'être dépassées.

La communication avec les autorités et d'autres prestataires de services fonctionne généralement sans problème

Plus de trois personnes en situation de handicap en Suisse sur quatre sont d'avis que leur handicap ne les empêche pas de communiquer avec les autorités et d'autres prestataires de services.

Si l'on compare les différents types de handicap, on note que les fortes limitations en matière de communication sont davantage ressenties par les personnes présentant un trouble du langage (38 %) ou un handicap cognitif (20 %) que les personnes ayant une autre forme de handicap.

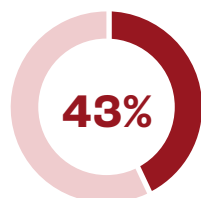
Avec mon handicap, je peux communiquer sans problème avec les autorités.



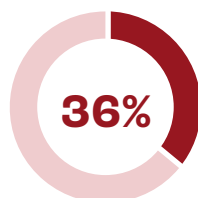
Le sentiment de ne pas être pris-e au sérieux

43 % des personnes en situation de handicap qui se sentent limitées pour communiquer avec les autorités ou d'autres prestataires de services estiment que le personnel des différents services ne les prend pas au sérieux.

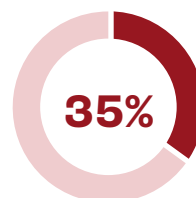
Pourquoi vous sentez-vous limité-e dans vos possibilités de communication ?



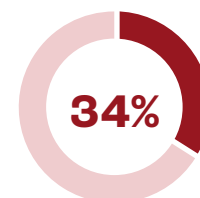
Je ne suis pas pris-e au sérieux.



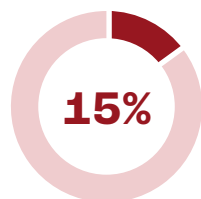
Autres raisons



Il arrive souvent que je ne puisse pas communiquer sans obstacle.



J'ai peur de poser des questions si je ne comprends pas quelque chose.



Il n'existe pas de dispositif de soutien adapté à mes besoins.

En outre, plus d'un tiers des personnes interrogées a retenu la catégorie Autres raisons, indiquant qu'il manque souvent une communication adaptée de la part des autorités, ce qui donne lieu à des incertitudes et contribue à leur impression d'être dépassées. Par ailleurs, un tiers des participantes et participants ont indiqué avoir besoin d'aide pour pouvoir communiquer avec les autorités, d'où leur sentiment de limitation. Enfin, l'enquête montre qu'il existe des obstacles en matière de communication (p. ex. pas de langage simplifié).

Conclusion

C'est dans le domaine de la vie Information et communication que les limitations sont les moins marquées. Seules 5 % des personnes en situation de handicap se sentent fortement limitées lorsqu'il s'agit de s'informer. Pour ce qui est de la communication avec les autorités, seules 8 % des personnes interrogées estiment être fortement limitées. Toutefois, certaines considèrent qu'il est difficile de trouver des sources d'information fiables ou qu'elles ne sont pas prises au sérieux par les autorités. Ce constat ressort également de l'« Étude Accessibility 2016²⁴ » de la Fondation Accès pour tous, qui montre que la majorité des sites Internet proposés par les villes, les cantons et les hautes écoles, ainsi que les portails d'actualité ne sont pas accessibles. Cette réalité touche particulièrement les personnes présentant un trouble du langage ou un handicap cognitif, qui, sur ces deux plans, sont nettement plus fortement limitées que les personnes ayant un autre type de handicap.

24 Cf. Fondation « Accès pour tous » : Étude Accessibility 2016, 2016.

Droit

11%

17%

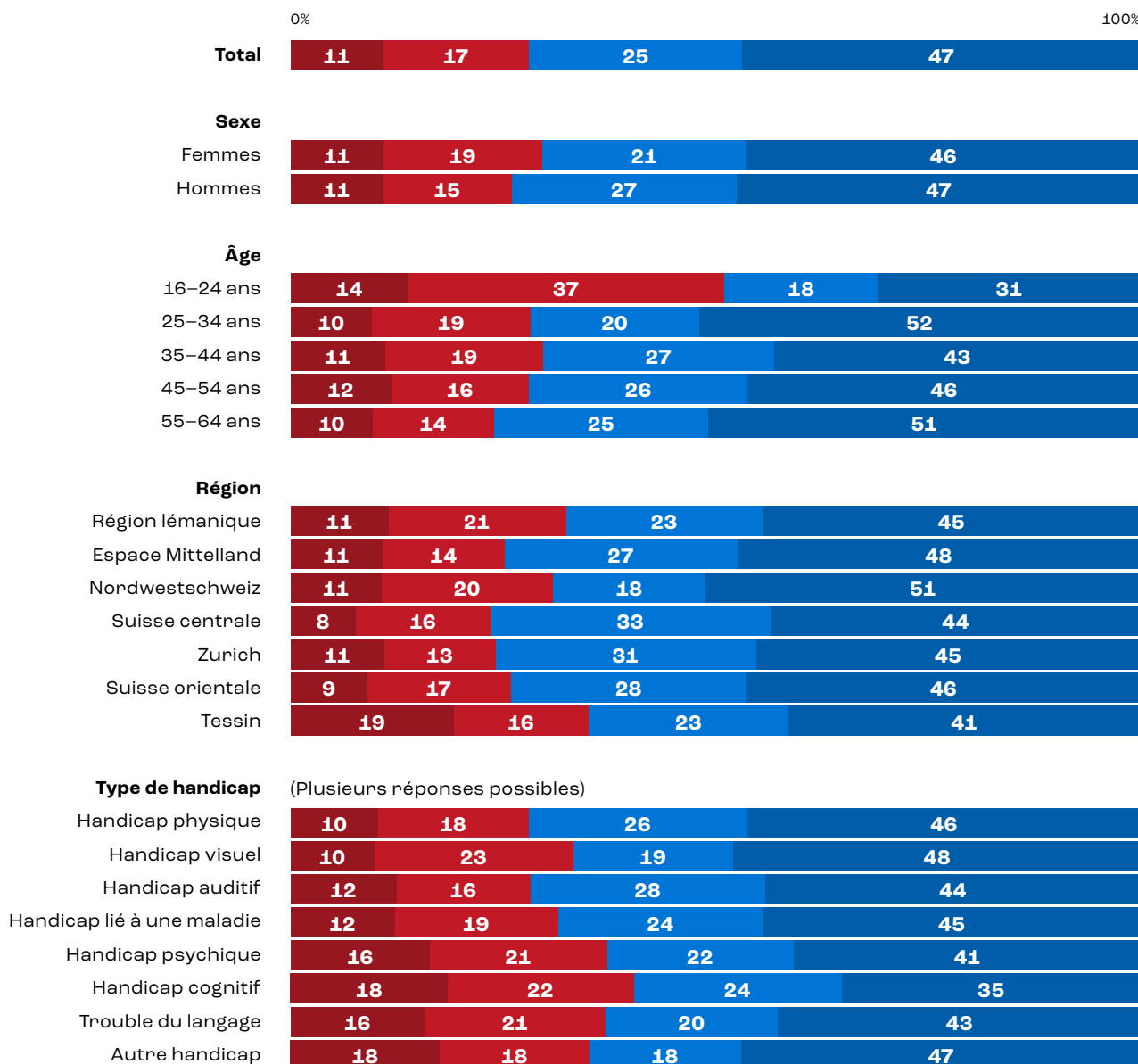
25%

47%

Un faible sentiment de discrimination dans la jouissance ou l'exercice des droits civils

Trois personnes en situation de handicap sur quatre ne se sentent (plutôt) pas discriminées en raison de leur handicap pour ce qui est de la jouissance ou l'exercice des droits civils. Toutefois, une personne sur quatre éprouve le contraire.

Avec mon handicap, je ne me sens pas discriminé-e dans la jouissance ou l'exercice de mes droits civils.

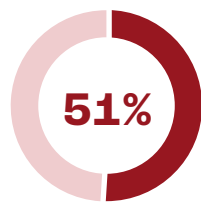


Si l'on compare les tranches d'âge, on observe que les 16–24 ans se sentent plus souvent discriminés dans la jouissance ou l'exercice des droits civils que les catégories plus âgées.

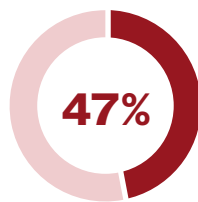
Un sentiment d'inégalité de traitement et un manque de services de conseil

Les raisons pour lesquelles les personnes en situation de handicap se sentent discriminées dans la jouissance ou l'exercice des droits civils sont multiples : d'une part, elles croient qu'on ne leur concède pas les mêmes droits que les personnes sans handicap (51 %).

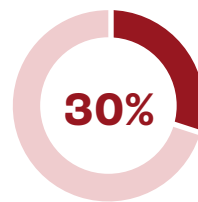
Pourquoi vous sentez-vous limité-e dans la jouissance ou l'exercice de vos droits civils ?



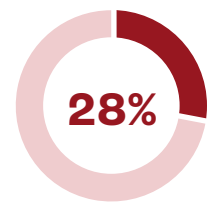
J'ai l'impression qu'on ne m'accorde pas les mêmes droits qu'aux personnes sans handicap.



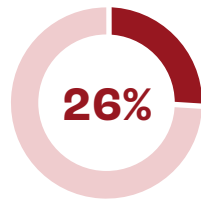
Il manque des services de conseil juridique pour les personnes en situation de handicap.



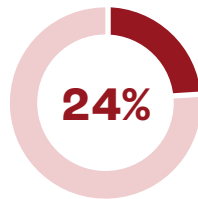
Il manque des spécialistes qui ont de l'expérience dans les litiges concernant le handicap.



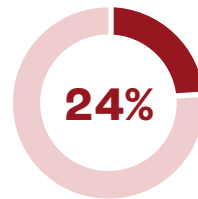
Je ne peux pas communiquer sans entraves.



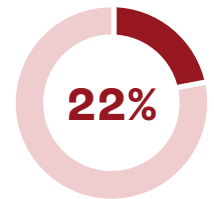
Autres raisons



Il m'est difficile de comprendre les informations des spécialistes.



Il y a des obstacles de communication.



Il y a des obstacles architecturaux.

D'autre part, 47 % des personnes qui se sentent limitées estiment qu'il n'existe pas assez de services de conseil juridique pour les personnes en situation de handicap ; enfin, 30 % indiquent qu'elles ne trouvent pratiquement pas d'avocates ou avocats qui ont de l'expérience dans des affaires concernant des personnes en situation de handicap.

Conclusion

Les limitations sont moins ressenties dans le domaine du droit que dans d'autres domaines de la vie. Toutefois, une personne en situation de handicap sur quatre se sent limitée dans la jouissance ou l'exercice des droits civils. On note quand même une grande différence par rapport aux personnes sans handicap, qui ont nettement plus confiance dans le système juridique que les personnes en situation de handicap²⁵. C'est surtout la tranche d'âge des 16–24 ans qui éprouve des limitations : plus de la moitié des personnes de cette catégorie d'âge se sent limitée. Les principales raisons avancées sont le sentiment d'inégalité de traitement par rapport aux personnes sans handicap et l'absence de services de conseil spécialisés dans les problématiques liées au handicap.

25 Cf. Office fédéral de la statistique OFS : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), 2020.

3

Conclusion et synthèse

La présente étude donne un aperçu du niveau actuel de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans dix domaines de la vie spécifiques en Suisse. Les résultats montrent que les personnes en situation de handicap sont encore confrontées à d'importants obstacles pour ce qui est de leur pleine participation et de leur inclusion. Ainsi, quatre personnes en situation de handicap sur cinq se sentent fortement limitées dans au moins un des domaines examinés. Toutefois, on observe également d'importantes différences entre les domaines analysés en termes d'inclusivité.

C'est dans le domaine de la politique que les personnes en situation de handicap éprouvent les plus fortes limitations. Ce sentiment est essentiellement dû au manque de représentation dans la politique suisse. Si les personnes en situation de handicap se sentent également fortement limitées, c'est parce qu'elles ont le sentiment que leurs possibilités de se présenter à une fonction publique sont restreintes. En revanche, les limitations ressenties ne sont que modérées pour ce qui est des votations et des élections.

Bon nombre de personnes en situation de handicap perçoivent le domaine de la vie Travail comme étant peu inclusif et considèrent qu'il est extrêmement difficile d'accéder au marché primaire du travail, c'est-à-dire d'y trouver un emploi. Ces limitations se ressentent encore davantage chez les personnes sans formation formelle ou avec un cursus de formation séparatif.

En outre, on observe des limitations significatives dans le domaine de la vie Mobilité. D'une part, les personnes en situation de handicap se sentent particulièrement limitées pour accéder aux arrêts de transports publics ou monter à bord des véhicules. D'autre part, les limitations éprouvées dans le domaine de la mobilité sont renforcées par le fait que les personnes en situation de handicap sont fortement limitées pour utiliser un véhicule à moteur : cela est dû en premier lieu au fait qu'elles ne sont pas autorisées ou n'ont pas la possibilité de conduire un véhicule à moteur en raison du type et/ou de la gravité de leur handicap.

De façon analogue, les personnes en situation de handicap sont confrontées à de nombreux obstacles dans le domaine de la vie Formation. Ce sont surtout le manque de moyens financiers et les trajets fatigants qui ressortent pour justifier le sentiment de limitation.

Dans le domaine de la vie Culture, sport et loisirs, on observe également de fortes limitations, notamment en ce qui concerne la pratique d'activités culturelles ou sportives.

Le sentiment d'inclusion est un peu plus présent dans le domaine de la vie Logement. Ici, le problème ne réside généralement pas tant dans le degré de satisfaction concernant les conditions de logement actuelles, mais dans les énormes difficultés qu'ont la plupart des personnes en situation de handicap à trouver un nouveau logement.

En ce qui concerne les relations sociales, les relations amoureuses constituent le plus grand défi pour les personnes en situation de handicap, principalement en raison de craintes. En revanche, le sentiment de limitation est moins marqué pour ce qui est des amitiés.

En comparant les différents domaines, on s'aperçoit que c'est dans les domaines de la vie Droit, Santé, ainsi que Information et communication que les personnes en situation de handicap éprouvent le moins de limitations. Toutefois, dans ces domaines, les limitations perçues relèvent davantage du sentiment qu'ont ces personnes de ne pas être prises au sérieux.

Si l'on analyse les limitations ressenties dans les différents domaines de la vie, on s'aperçoit que ces limitations varient fortement en fonction du type de handicap. Les personnes ayant des types de handicap différents se sentent

plus ou moins fortement limitées dans les différents domaines examinés. Par exemple, les personnes présentant un handicap physique ou sensoriel éprouvent de fortes limitations dans le domaine de la mobilité, tandis que les personnes ayant un handicap cognitif se sentent davantage limitées dans les domaines de la vie Politique et Information et communication.

Les raisons avancées varient également en fonction du type de handicap. Tandis que les personnes ayant un handicap physique indiquent être limitées essentiellement en raison d'obstacles architecturaux, les personnes présentant une déficience auditive sont plutôt confrontées à des problèmes de communication.

Il est donc essentiel d'identifier la multitude de difficultés auxquelles sont confrontées les personnes avec différents types de handicap, et de trouver des solutions appropriées.

En outre, les résultats montrent que les personnes en situation de handicap qui appartiennent, en parallèle, à un autre groupe de personnes discriminées sont confrontées à des difficultés supplémentaires. Ainsi, les personnes en situation de handicap qui ont un âge plus avancé éprouvent des limitations supplémentaires lorsqu'elles cherchent un emploi et considèrent qu'elles ont encore moins de chances de trouver un poste approprié. Il en va de même pour les personnes ayant de bas revenus : en raison d'un manque de ressources financières, elles doivent souvent renoncer à utiliser les systèmes de soutien et les moyens auxiliaires nécessaires.

Sur la voie vers une société plus inclusive, il ne faut pas négliger l'intersectionnalité de différentes formes de discrimination, ce qui renforce le sentiment de limitation. Il est important de noter qu'à l'heure actuelle, les personnes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables en raison de la hausse des loyers, de l'accès limité au logement, de l'éventualité pour les personnes plus âgées de se retrouver au chômage et d'autres défis similaires.

Globalement, l'étude montre que la Suisse a encore des progrès à faire pour mettre en place une société inclusive. En conséquence, il est d'autant plus important de développer des mesures avec les personnes concernées dans tous les domaines de la vie et de les mettre en œuvre sans attendre afin de garantir une participation entière et égale des personnes en situation de handicap au sein de la société.

**grünenfelder
zumbach**

—
SOZIALFORSCHUNG
UND BERATUNG